



LE GRADE EN JUDO

Rapport rédigé à la demande de

Madame Magali BATON

Secrétaire générale et vice-présidente

et de

Monsieur Mohammed Zouarh

Vice-président

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Rapport rédigé par Michel Brousse

Secrétaire de l'Académie Française de Judo



SOMMAIRE

Synthèse du rapport	5
Liste des recommandations	7
Avant-propos	9
Méthodologie et problématique	11
Le grade dans l'histoire	21
« Être ceinture noire » en 2024	27
Conclusion	47
 Annexes	
Statuts de l'Académie française de judo	51
Membres de l'Académie française de judo	51
Chronologie du rapport	52
Questionnaire	53
Extraits des réponses au questionnaire	54
Textes officiels 2023/2024	61
Principales références et liens utiles	67
Sitographie	67
Remerciements	68
Le rédacteur du rapport	69



RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Ce rapport présente les conclusions de la mission confiée le 03 mai 2023 par le secrétariat général et la vice-présidence fédérale à l'Académie française de judo en vue d' « objectiver les passages de grades », et de préciser les éléments qui « doivent permettre d'envisager une déclinaison des qualités et des compétences pour une progression allant jusqu'au 10^e dan ».

La mission, menée pendant quinze mois, a permis de conduire des entretiens auprès des principaux acteurs. Elle s'est appuyée sur les compte rendus de commissions, les textes officiels et les documents de synthèse existants. Il a également été fait appel à des données statistiques. Une consultation nationale a été lancée auprès des ceintures noires, en particulier, auprès des haut gradés. L'engouement certain des répondants à participer à cette réflexion révèle le haut intérêt collectif porté au sujet.

Le constat réalisé montre la nécessité d'apporter des solutions dans un domaine qui engage le devenir du judo français. Au terme des travaux, la mission formule huit recommandations autour de trois grands enjeux :

- l'enjeu de la promotion de l'activité : la ceinture noire et ses degrés comme outil de développement du judo français,

- l'enjeu de la modernité maîtrisée : l'actualisation des contenus programmatiques dans le respect des traditions et des finalités dictées par le fondateur du judo,

- l'enjeu de l'équité : l'accès à la ceinture noire et à ses degrés pour permettre à chacun d'atteindre en conscience et en toute lisibilité son niveau optimum.

Ce rapport présente un diagnostic de la situation et des défis à relever. Il fait appel à l'histoire comme élément explicatif des transformations ayant engendré des choix pouvant conduire à des divergences de vue intergénérationnelles.

Après une clarification des effets du changement de perspective qu'impose une approche en termes de compétences, les recommandations exposées sont suivies de propositions visant :

- une démarche participative des acteurs à la détermination des exigences à satisfaire,

- l'optimisation et la mise en commun des ressources pour une amélioration des prestations,

- la prise en compte des réalités du judo d'aujourd'hui et du vécu des pratiquants.

En conclusion, le rapport présente l'échelle des degrés de la ceinture noire dans un ensemble regroupant des paliers d'expertise auxquels sont associés des champs et des niveaux de compétences propres.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Organiser des assises nationales sur le grade en judo

Recommandation 2 : Dans la progression française, définir les contenus d'un programme « culture judo » associé aux différents savoir-faire techniques pour l'obtention des différents *kyu*

Recommandation 3 : Créer un « *nage no kata* français » pour l'obtention du 1^{er} dan

Recommandation 4 : Réorganiser l'ordre des *kata* dans les contenus d'examens de grades

Recommandation 5 : Différencier les contenus programmatiques des examens de grades et les niveaux de compétences attendus en fonction des profils d'expertise (1^{er}-3^e dan, 4^e-5^e dan, 6^e-7^e dan, 8^e et plus)

Recommandation 6 : Faire de l'accès au grade de la ceinture noire et à ses différents degrés un outil de développement du judo français

Recommandation 7 : Accompagner le candidat dans son examen pour le grade supérieur

Recommandation 8 : Rendre compte de manière objective et transparente des décisions prises et de l'application des critères utilisés

AVANT-PROPOS

Le rapport « Le grade en judo » répond à la demande effectuée le 3 mai 2023, par M^{me} Magali Baton, secrétaire générale et vice-présidente de France Judo et M. Mohammed Zouarh, vice-président.

Le courrier adressé au secrétaire de l'Académie française de judo en date du 3 mai 2023 indique qu'afin d' « objectiver les passages de grades », il est attendu une réponse à la question de la signification de la ceinture noire pour une identification des champs de compétences.

Le texte précise que les « conclusions doivent permettre d'envisager une déclinaison des qualités et des compétences pour une progression allant jusqu'au 10^e dan ».

Le rapport aborde les points suivants :

- La méthodologie utilisée,
- La problématique retenue pour le traitement du sujet,
- Les fondements historiques du grade dans le judo français,
- L'analyse et le développement des éléments de réponse à la question posée.

Au travail de synthèse est associé un parangonnage sur différents aspects du sujet tels qu'ils sont traités dans plusieurs pays proches mais également éloignés de la référence à la culture japonaise d'origine. Le rapport expose un ensemble de recommandations accompagnées de propositions.

Il se termine par des annexes.

Trois principes fondamentaux président au fonctionnement de l'Académie française de judo. Ils déterminent l'étude des sujets à examiner ainsi que l'élaboration de ce rapport : l'indépendance, la contradiction et la collégialité.

Les avis qui suivent sont émis en toute liberté d'appréciation.

Les informations rassemblées, qu'il s'agisse d'informations ou de contestations, ont été confrontées à la réalité des textes officiels et des faits avérés.

L'ensemble des membres de l'Académie a été consulté et les avis de chacun ont été pris en compte à part égale. Une consultation nationale a permis à un grand nombre de ceintures noires d'exprimer ses opinions.

Le rapport est remis à la vice-présidence de France Judo le 28 août 2024.

MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

La question du grade en judo fait partie des domaines d'intérêt de l'Académie. Plusieurs séances ont été consacrées à ce sujet. En plaçant la question sous le prisme de la notion de compétences, la demande de la vice-présidence de France Judo a donné une dimension différente à la réflexion menée jusqu'alors. Ainsi, la 28^e séance a-t-elle permis d'arrêter un mode de fonctionnement spécifique en vue de l'élaboration d'une procédure adaptée au nouvel axe de recherche afin que la participation de l'Académie soit pleine et entière.

MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, il a été convenu que chaque Académicien transmettrait ses analyses et sa contribution. Les avis recueillis, une chronologie des tâches à accomplir et un plan d'actions ont été proposés. Un appel à la participation à un comité d'étude a été lancé. Une fois constitué, ses membres ont lancé les investigations nécessaires et désigné un rédacteur.

Les informations sur lesquelles ce rapport s'appuie font prioritairement appel aux textes en vigueur au moment de la rédaction. Les données statistiques qui ont été fournies par l'institution fédérale sont riches de renseignements. Le fichier central n'est cependant pas exempt d'erreurs et d'imprécisions. De ce fait, certaines analyses comparatives sur la longue durée, qu'il aurait été intéressant de rajouter à cette étude, n'ont pu être menées.

Des entretiens ont été conduits par les membres du comité d'étude. Un questionnaire a été établi et transmis, dans un premier temps, aux acteurs directs, membres et responsables du système actuellement en place. Dans un second temps, les questions ont été adressées à l'ensemble des haut gradés du judo français (6^e *dan* et plus). Dans un dernier temps, les présidents de comité ont été contactés, sous couvert des présidents de ligue, afin de transmettre le questionnaire aux enseignants du territoire dont ils ont la charge.

Le questionnement est précédé d'une définition de la notion de compétence. Ce préambule était nécessaire en raison du décalage qu'il n'était pas possible d'ignorer entre les formulations habituelles utilisées dans les textes officiels et les attentes de la vice-présidence.

Quatre champs sont distingués : les informations personnelles, le regard sur le système actuel, les attentes par profil de grade, le temps de parole libre.

Le sujet du grade étant un sujet complexe, souvent passionnel, il ne pouvait être accepté que des réponses puissent être données de manière totalement anonyme. Ainsi, afin de laisser à chacun

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

une entière liberté d'expression, une clause préservant le devoir de réserve a été proposée. Elle était assortie de la mention suivante :

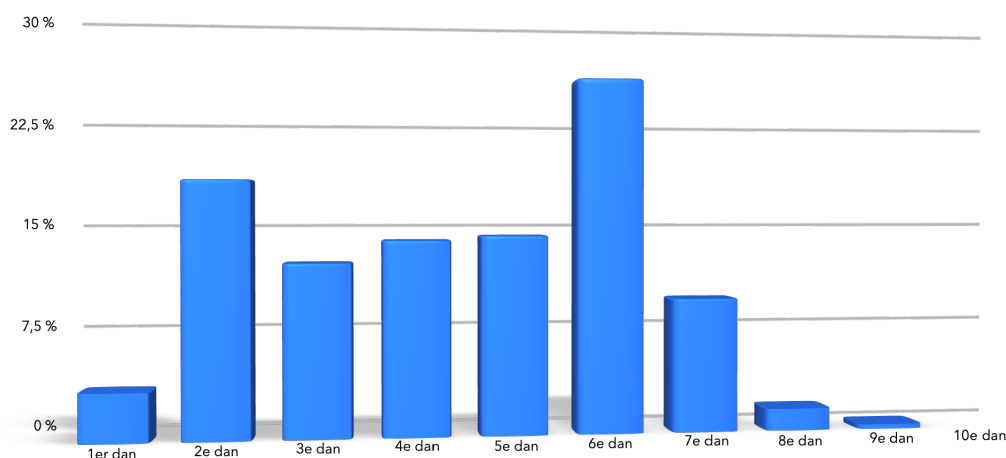
Selon la volonté de chacun, cette dernière section peut faire l'objet d'un anonymat temporaire. Dans ce cas, le secrétaire de l'Académie française de Judo s'engage à préserver l'anonymat de l'auteur du questionnaire pendant une durée de 5 années.

La garantie d'un anonymat temporaire a pour objet de permettre aux témoignages d'être exprimés sans contrainte et en toute liberté. L'intention du rapporteur est de mettre en évidence des tendances afin de générer des propositions constructives.

Une chronologie événementielle de la méthodologie adoptée par les membres de l'Académie est donnée en annexe.

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire mis en ligne a permis d'obtenir 627 réponses. Les grades des répondants s'étalent du 1^{er} au 9^e dan. Le plus expérimenté des répondants a débuté le judo en 1949, le moins ancien dans la pratique en 2015.



La répartition des grades fait apparaître une courbe bimodale qui s'explique par l'intérêt porté à la question prioritairement par les *kodansha* mais aussi par les nouveaux professeurs.

Le même intervalle se retrouve dans les écarts de date d'obtention du 1^{er} dan, de 1955 à 2023. Si l'examen des réponses individuelles ne permet pas une analyse comparative réelle entre ces niveaux d'expériences extrêmes, il révèle en revanche un profond accord général et une grande concordance de points de vue.

L'éventail des fonctions des répondants est large et riche d'enseignements. Il recouvre l'étendue des activités liées à la vie associative. Ces judoka, qu'ils soient dirigeants, formateurs, jurés, arbitres, entraîneurs de clubs, responsables administratifs d'associations, de comités, de régions ou de la structure nationale, ont pour caractéristique d'être ou d'avoir été quasiment tous

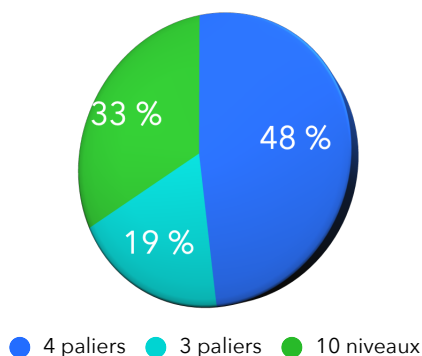
MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

enseignants. Dans une très large proportion, ils sont majoritairement états, au long de leur carrière, de fonctions multiples, ce qui traduit une connaissance fine et élargie du système sur la longue durée.

Ils ont contribué à l'enquête sans hésitation. Qu'ils soient ici remerciés car, sans eux, ce rapport n'aurait aucun intérêt. Les nombreuses marques de satisfaction à la consultation générale faite par le biais de ce questionnaire montrent l'importance qu'ils accordent à la sollicitation de leur point de vue et à leur participation active à une large réflexion sur le grade en judo.

La première question avait pour objectif de déterminer si l'approche par compétences devait concerner chaque étape du 1^{er} au 10^e *dan* ou s'il était préférable de considérer des paliers d'expertise caractéristiques de l'évolution du judoka, de ses connaissances, de son rôle et des missions qu'il était alors susceptible de remplir. Dans chaque palier, les grades concernés se voyaient ainsi distingués par une échelle progressive de compétences relative à chaque domaine spécifique (technicité, efficacité...). Cette question était directement inspirée de la définition de profils par groupe de grades pris comme référence de niveau dans certains pays.

Les réponses sont les suivantes:

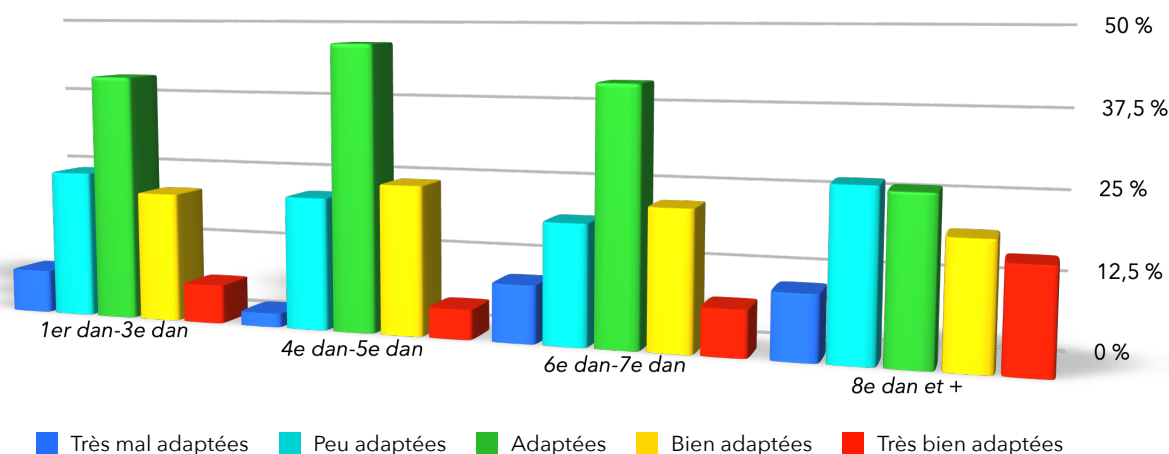


Rapportée au niveau de grade, l'analyse des réponses montre que, plus on s'élève dans la hiérarchie, plus le choix par paliers apparaît comme le plus pertinent. Un florilège des réponses permet d'avoir une idée précise des avis qui ont été formulés. Les plus haut gradés privilégient une répartition par paliers, assurément dans la continuité de leur vécu. On retiendra l'absence d'incompatibilité entre des positions influencées par l'expérience et le poids de l'usage. Nombreuses sont les remarques qui distinguent des étapes marquantes et des points d'inflexion dans la carrière d'un judoka. De manière générale, la notion de palier d'expertise est sollicitée car elle est perçue comme synonyme de celle de profil.

À la question : « Les compétences retenues par le système des grades en vigueur vous semblent-elles être adaptées au regard de la réalité et des besoins actuels du judo français ? », les répondants ont apporté les réponses suivantes :

Les opinions qui ont été fournies semblent avoir été influencées par un ensemble de données. La volonté de nombre de répondants a été de mettre en lien les compétences obtenues, ou plus exactement la faiblesse de leur apparition, avec tantôt les contenus programmatiques, tantôt les procédures d'examen. Le niveau de grade des répondants est également un facteur décisif dans les appréciations, en particulier en ce qui concerne les promotions aux degrés les plus élevés.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO



En effet, si les résultats font ressortir, malgré des décalages au niveau du 1^{er} dan, un consensus général pour les trois premiers paliers, les avis divergent au sujet des très haut grades. La perception globale est beaucoup plus négative. Elle traduit prioritairement l'opinion des haut gradés qui adhèrent mal aux procédures mises en place pour justifier certaines promotions ou certains refus. Ces éléments font l'objet d'une discussion ultérieure et d'une recommandation spécifique.

RÉPONSES (EXTRAITS)

Dix niveaux:

Plus facile à évaluer et à enseigner

Chaque dan représente un niveau de connaissances et de pratique

Chaque grade est unique et possède des particularités propres

Permet de mesurer l'évolution personnelle et se situer dans sa progression.

Chaque grade est différent

Le passage de grade est un rituel qui ne devrait pas être différent entre chaque dan. Chaque dan représente un niveau de compétence et de connaissances plus élevé. La ceinture noire incarne la maîtrise du judo dans tous ses aspects, technique, mental et philosophique. Les judokas de ce niveau sont respectés pour leur expertise et leur dévouement

Chaque grade est une étape qui se prépare, se travaille et cela sera beaucoup plus clair notamment au niveau des enseignants

Cela permet au candidat de mieux se positionner pour ensuite se projeter sur des objectifs concrets.

Trois paliers:

De blanche à noire: Initiation au judo; de noire à 5^e dan: apprendre le judo; 6^e dan +: commencer à comprendre le judo

Symboliquement, le pratiquant distingue plus facilement ces paliers. L'écart entre 3^e, 4^e et 5^e n'est pas aussi important qu'entre 5^e et 6^e. L'accès au 9^e et 10^e dan doit être possible pour des femmes et des hommes d'exception qui, au cours de leur carrière on fait preuve de continuité dans leur engagement et de compétences reconnues au moins au niveau national sur une longue période où à l'international sur une période plus courte (exemple des athlètes de niveau européen ou mondial).

Palier 1 finalisation de l'apprentissage Technique, Palier 2 Expertise reconnue Palier 3 niveau supérieur entériné

De 1^{er} à 5^e accessible à tout le monde ou presque – 6^e, 7^e et 8^e expertise nationale; au-delà excellence

Les deuxièmes et troisièmes paliers peuvent correspondre à des connaissances techniques mais aussi à la maîtrise de l'environnement et à un rayonnement et de la maturité.

Les premiers DAN doivent être accessibles à tous, bien-sûr avec du travail. Ils permettent d'inciter nos licenciés à continuer leurs efforts et à rester fidèle à notre discipline, si possible toute leur vie.

Du premier dan au 5^e dan c'est le niveau d'expertise technique et la progression qui doit être validée...du 6^e au 8^e dan, c'est bien sur la connaissance approfondie de nos disciplines, de ses techniques mais aussi une connaissance approfondie des facettes de notre art, avec en plus l'engagement, la création de club, la continuité de l'enseignement, cours, stage, engagement bénévole aux service des autres.

Les trois paliers sont judicieux pour allier la performance tapis et l'expression intellectuelle. Plus adapté aux séquences de vie du judoka

MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

Trois paliers sont indispensables , avec trois phases bien distincts « Découverte/Apprentissage/ Application: Apprendre pour l'action, apprendre par l'action , apprendre de l'action ».

Quatre paliers:

Nous pouvons éventuellement émettre des attendues de fin de palier avec une progression des compétences déterminées par niveau. Ce type de progression permet de déterminer le niveau requis pour le 3^e, le 5^e et le 7^e.

1^{er} palier la technique - les kata de base / 2^e palier le combat système d'attaque et de défense maîtrise des kata kuzushi tsukuri kake / 3^e palier expertise dans plusieurs domaine qui permet de retransmettre aux autres / 4^e palier représentant haut gradé de sa région / ou du national ou international

1^{er} au 3^e Dan: Confirmé / 4^e au 5^e Dan: Maîtrise / 6^e au 7^e Dan: Expertise / 8^e Dan et plus: Haute Expertise... Tout cela en lien avec les niveaux d'enseignants (Moniteur, Professeur, Directeur, Entraîneur)

La population du 1^{er} au 3^e est différente du 4^e et 5^e et chaque pour palier de même

L'expertise me semble indispensable et malgré les contraintes liées à l'âge une progression reste possible si elle est adaptée aux possibilités intrinsèques de chaque homme et reconnue par les experts. L'idéal serait de l'appliquer dans tous les domaines favorisant non seulement la pratique du judo - jujitsu (technique) mais également en y incluant l'apport, l'investissement continu et général apporté au judo dans son fonctionnement général.

Apprentissage techniques (katas et gokyo) pour 1^{er} palier; devenant une maîtrise, puis une expertise (3^e palier)...un dernier palier pour une expertise supérieure

Cf. Japon

Chaque période à sa priorité, toutefois vu l'évolution des pratiquants je pense que le test compétition devrait être prolongé au 5^e dan (avec aménagement de classe d'âge, vu le nombre accru de compétitions vétérans ceux-ci sont encore capables de faire shiai et cela inciterait d' avantage les participations régulières aux tests shiai, au lieu de se « préserver » en passant les grades techniques, l'accès aux haut grades en seraient plus crédibles.

Chaque palier doit permettre une progression dans le palier et dans les dan en général. Les logiques internes de chaque palier doivent être différents et coller avec une vision de plus en plus philosophique

L'objectif de grade est corrélé à l'âge. Plus on avance et moins le tai est ré pondant, usé par le poids des années et des randoris. Au-delà du grade, la dimension culturelle et où de développement du judo devrait être prise en compte.

L'engagement envers l'activité et le dévouement fonctionnel sont importants. Je crois que 4 niveaux partent le 1^{er} pour les compétiteurs ou pratiquants de judo « généralistes », un deuxième niveau voué à l'enseignement, le 3^e avec un perfectionnement supérieur et le 4^e avec la maîtrise.

Meilleures définition d'exigences pour chaque niveau

Cela correspond mieux au niveau d'expertise de chaque judoka, durant son parcours

1^{er} pallier : tour d'horizon de la pratique niveau régional au maxi – 2^e pallier : approfondissement des connaissances et présentation personnalisée de sa pratique – 3^e pallier : tour d'horizon des différentes fonctions occupées + résultats obtenus – 4^e pallier : niveau national minimum : investissement, implication, reconnaissance par les pairs

Avec tout le respect que je dois aux très haut gradés et aux anciens qui souvent sont les mêmes, ont-ils encore les compétences nécessaires pour pouvoir transmettre ? « Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait... » Les quatre paliers d'expertise me semblent plus en adéquation avec les aptitudes indispensables à la transmission, tant physiques qu'intellectuelles ou mentales. Les « dix niveaux » me paraissent comme une échelle trop hiérarchique. Quant aux trois paliers d'expertise, je crois qu'ils reflètent la perception conjoncturelle du système actuel des grades.

Ces 4 périodes correspondent à l'évolution des différentes phases de la vie d'un judoka .

Nous progressons par paliers d'expertise et les compétences ne sont plus les mêmes selon l'âge et l'ancienneté dans le grade.

Le grade devrait représenter les valeurs suivantes: combativité (performance) technicité (maîtrise), pédagogie (enseignement/ entraînement), éthique (engagement) culture (connaissances). Par exemple, chaque palier devrait représenter une valeur prioritairement: soit comme pré requis, soit comme exigences d'examens. Les premiers dans supposent le pré requis de la maîtrise technique, les dans suivants demanderait le pré requis de la pédagogie, les pré requis suivants serait celui de la combativité, les pré requis suivants reposeraient sur une maîtrise culturelle et pour finir, sur l'engagement/rayonnement sur la durée. Une prestation de plus en plus qualitative (forme et contenus) au fil des dan serait demandée, avec la coloration du thème du grade. Un quatrième dan serait sur le registre de la pédagogie. Un sixième sur celui de la combativité.

Il me semble qu'il ne faille pas trop hacher les grades et les compétences. 4 groupes ou paliers d'expertise me semble correspondre aux périodes de la vie d'un judoka, d'un enseignant. Période où l'on apprend , période où l'on échange , période où l'on transmet , et enfin pour les plus experts période où apporte des connaissances rares.

Le frontière de compétence à travers chaque grade me semble peu pertinente. Cependant j'aurai fait un découpage en isolant le 1^{er} Dan. Puis j'aurai mis 2/3 ensemble car le 2^e Dan ouvre la porte au Professorat. Ensuite 4^e /5^e Dan puis 6^e /7^e et enfin 8^e et plus

Un peu comme à l'université avec le schéma ; Licence (3 années), Master (5 années), Doctorat (8 années)

Les 3 premiers grades relèvent d'une certaine capacité à reproduire (kata et technique). Les deux suivants font appel à une appropriation et une restitution plus personnelle et enfin les haut grades demande connaissances et maîtrises beaucoup Plus aiguisées et enfin les 8^e et 9^e font état d'une exceptionnelle personnalité

Du 1^{er} au 3^e dan période compétition. Du 4^e au 5^e dan, période à dominante enseignement, du 6^e au 7^e dan recherche et innovation dans le système. Pour 8^e et + garant du système.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Les avis exprimés illustrent la représentation collective du grade et des compétences qui sont associées à ses différents degrés. Les nuances apportées ne font que renforcer la vision commune du long chemin que parcourt le judoka ceinture noire, des seuils qu'il doit franchir et de la tâche qui lui est attribuée de redonner aux nouvelles générations ce qu'il a reçu de ses aînés. C'est une conception que l'on retrouve dans plusieurs pays, notamment au Japon, et sur laquelle s'appuient également les textes de la Fédération internationale de judo.

Les réponses aux questions qui suivent servent de base aux analyses et aux propositions qui sont présentées dans ce rapport.

Comme indiqué plus haut, un anonymat temporaire a été proposé dans des conditions clairement définies et dans le respect des personnes afin que certains abus ou exactions, quand ils se sont produits, puissent être justement dévoilés et, à l'avenir, être évités ou alors condamnés.

Le taux moyen de demande d'anonymat se situe pour l'ensemble à 22%. Cependant, si on considère uniquement les réponses de ceux qui sont 5^e *dan* et plus, le taux s'élève à 38%.

Cette augmentation importante traduit à la fois une insatisfaction et un manque de confiance des haut gradés envers l'institution fédérale et ceux qui l'administrent.

PROBLÉMATIQUE

En judo, la question du grade a toujours été centrale. En 1952, dans le *Bulletin officiel de la Fédération française de judo et de jiu-jitsu*, le président Paul Bonét-Maury rédigeait un article intitulé : « Des grades et des hommes ». On pouvait lire :

Le judo, pour être un art de vivre complet, doit assurer la progression du judoka sur les deux plans : supériorité technique dans le combat pour la vie, supériorité spirituelle pour la conquête de la vie intérieure. L'attribution du grade destiné à encourager l'élève, et en matérialisant ses progrès, comporte une appréciation aussi équitable que possible de l'efficacité en combat. Elle l'est déjà moins pour le style ; nous ne disposons d'aucun critère objectif pour évaluer l'efficacité acquise dans la lutte intérieure mais uniquement des indices d'après le comportement du judoka dans la vie.¹

Le scientifique poursuit :

La distribution du grade est une chose difficile et elle apparaît à certains comme souvent injuste ou incompréhensible, bien que la commission des grades s'efforce à la plus grande objectivité. Les combattants admettent mal l'attribution d'un grade supérieur à un judoka, excellent pédagogue ou organisateur, « bon mental », mais faible en compétition, tandis que les hommes déjà bien équilibrés moralement et socialement considèrent comme dangereux

¹ Paul Bonét-Maury, « Des grades et des hommes », *Bulletin officiel de la Fédération française de judo jiu-jitsu, Collège des ceintures noires de France*, n° 27, Octobre-novembre 1952, p. 3.

MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

d'attribuer un grade élevé à un excellent combattant dont le comportement social leur apparaît encore très décevant.²

L'auteur, qui se veut rassurant, incite « à ne pas s'effrayer des discussions vigoureuses et passionnées ». Elles sont pour lui, « le signe d'une saine vitalité car chacun a le devoir d'exprimer franchement sa conviction profonde ».

Aujourd'hui, la question est encore d'actualité et les débats restent vifs. La différence, voire la divergence, des points de vue tient à l'Histoire. Motivation prioritaire pour beaucoup de pratiquants, l'accès au grade supérieur est la source majeure des conflits institutionnels et des schismes qui ont divisé le judo français.

Ce rapport ne reprendra pas les discours théoriques et philosophiques qui sont censés définir le grade en judo. Il n'affirmera pas de liens de causalité indéfectible entre les acquis de la pratique et l'atteinte des finalités humanistes du judo conçu par Jigoro Kano. Pour autant, il ne cherchera pas à rompre avec des traditions qui fondent l'identité de la discipline. Les analyses et les propositions qui suivent ont pour objet de préserver l'équilibre entre les traditions et la modernité, la compétition et l'éducation.

Le judo de demain se construit aujourd'hui. Ne traiter que les effets des changements multiples que l'art du combat japonais a connu depuis son enracinement dans la culture française au début des années 1930, c'est négliger les causes des transformations. Ne pas anticiper les évolutions sociales, les nouveaux modes de vie et les attentes renouvelées des adhérents, c'est s'exposer à les revivre et à en subir plus difficilement les conséquences.

Longtemps sans rival dans le domaine de l'éducation de la jeunesse, le judo français est de nos jours largement concurrencé par de nombreuses activités sportives. Les usages du corps et les modes de consommation ont changé. Si nombre de parents restent séduits par la rigueur et le professionnalisme des enseignants de clubs, le renouvellement rapide et important des jeunes licenciés révèle le manque d'attrait des adolescents pour la poursuite de l'activité. Rendre à la ceinture noire son pouvoir d'attractivité devient un enjeu politique majeur.

Le savoir lié au niveau de grade, et par conséquent les modalités de sa validation, sont déterminants dans le rôle que doivent jouer les enseignants de demain. Quel savoir doivent-ils maîtriser pour pouvoir ensuite le transmettre ? Le rapport à la culture, autre élément central, fait l'objet de nombreuses interrogations par les adeptes d'un judo éducatif pour tous. Quelle position adopter ? Il est fréquent que le titre sportif concurrence le grade. Au moment du salut, lors des entraînements, certains directeurs techniques n'hésitent pas à substituer à la hiérarchie des *dan* celle des titres et des médailles. Quel modèle le niveau national donne-t-il ainsi aux clubs des villes et des villages ? Des réponses institutionnelles à ces questions dépendent l'image, la qualité et l'avenir du judo français. Car, il s'agit ici du niveau de l'ensemble des pratiquants et non uniquement de ceux qui s'engagent dans la compétition.

Dans la tradition française, le judo, c'est aussi le jujutsu. Les raisons de ce lien étroit sont multiples, historiques, économiques et politiques. Dans beaucoup de lieux et de consciences, l'avènement du courant sportif et de ses règles a fait éclater l'unité initiale propre à la méthode du Kodokan. Pour un certain nombre d'élus et d'enseignants, la défense personnelle semble être d'un temps révolu. On ne peut cependant ignorer que la préservation de l'unité originelle est une spécificité française. Les contributions successives de Bernard Pariset, Eugène Domagata, Christophe Brunet et plus récemment Bertrand Amoussou ont garanti une qualité reconnue de l'enseignement. Ils ont préservé les représentations collectives de l'art japonais du combat et continué de répondre

² *Ibidem.*

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

aux motivations de nombreux adhérents. Ils ont aussi permis que reste dans le giron fédéral un nombre non négligeable de licenciés qui n'auraient pas hésité à venir grossir les rangs de disciplines concurrentes.

Durant la dernière décennie du XX^e siècle, le judo français s'est aligné sur les lois du marché et est devenu un produit de consommation. Rapidement, l'offre s'est segmentée en fonction des publics proposant ce qui, de nos jours, est du judo éveil, du *taiso*, de la défense personnelle, du judo loisirs, judo santé... Parallèlement se sont développés des secteurs sportifs spécifiques comme le judo professionnel de haut-niveau, les compétitions de jujutsu, de *kata* ou encore celles pour vétérans. Autrefois, entité rarement dissociée, la discipline est devenue morcelée. Les adeptes qui se côtoyaient régulièrement aujourd'hui ne se croisent plus.

Cette évolution et cette segmentation devraient-elles redéfinir le sens à donner à la ceinture noire ? Doit-on céder au changement et aller contre l'histoire pour distinguer une ceinture noire de judo et une ceinture noire de jujutsu ? Il n'appartient pas à ce rapport de prendre position sur le maintien de l'unité ou la séparation du judo et du jujutsu. La question que se posent certains renvoie à une séparation synonyme de redéfinition de la nature même du judo par une suprématie accordée au champ sportif. Elle n'est pas sans incidence sur l'ensemble de la population des licenciés.

Dans les programmes d'examens de grades, le judo sportif, le judo technique (judo plaisir disent certains) ou la défense personnelle, la détermination du degré d'importance ou de la priorité à accorder à chacun des champs de compétences dépend de décisions politiques. En l'occurrence, la référence utilisée s'appuie sur les derniers textes officiels dont la teneur, pour ce qui concerne la place des techniques de défense personnelle, recueille l'assentiment de la très grande majorité des répondants au questionnaire.

Hier activité confidentielle, le judo français est devenu un sport national. Son internationalisation a fait émerger d'autres types de compétences dans des domaines nouveaux qui relèvent de l'élargissement du champ d'action. Si cette caractéristique n'a pas de pertinence à être retenue pour les premiers degrés de la ceinture noire, il n'en est pas de même pour les grades avancés. Les expertises professionnelles, scientifiques, managériales et autres de ceux qui ont acquis une reconnaissance hors des frontières de l'hexagone semblent, pour l'instant, très peu prises en considération. Il y a là une richesse inexploitée dont profitent avec bonheur les pays étrangers et dont l'institution nationale a tort de se priver.

L'étendue du sujet rend impossible une étude exhaustive. Certains points sont volontairement laissés sous silence. Le cas des judoka engagés dans la filière du sport de haut-niveau n'est pas abordé. Le cas des personnes en situation de handicap est particulier. Les procédés actuellement à l'œuvre sous la responsabilité des commissions qui en ont la charge semblent donner satisfaction. Seule une étude spécifique qui ne pouvait être menée dans ce cadre permettra de faire émerger des points d'amélioration si ceux-ci s'avéraient nécessaires.

Il n'y a plus lieu d'aborder différemment le judo féminin. Depuis les années 1970, grâce aux efforts des pionnières, le judo féminin n'est plus cantonné à la pratique des *kata* et du *randori*. De nombreuses championnes, qui ne portent plus une ceinture noire distinctive ornée d'un liseré blanc, lui ont donné des lettres d'une noblesse que plus personne ne conteste.

La polysémie du judo actuel renvoie à des pratiques multiples dont il convient de savoir si on les appréhende en fonction de leurs points communs ou de leurs différences. La réponse détermine la priorité accordée aux compétences à privilégier et dicte le choix des contenus d'examen des passages de grade. L'option du rapport est de respecter la conception originelle inscrite dans l'histoire du judo français tout en prenant en compte l'évolution significative de la pratique sportive et des compétences qui lui sont propres.

MÉTHODOLOGIE ET PROBLÉMATIQUE

Traiter du grade en judo par le biais des compétences implique un changement radical de perspective. L'individu et son savoir-faire s'en trouvent placés au centre du processus d'évaluation. L'enjeu devient la détermination d'une capacité à atteindre un objectif en mobilisant des ressources acquises durant la formation. Le regard de l'observateur se déplace ainsi de la maîtrise attendue d'un savoir technique théorique vers l'atteinte, plus ou moins aboutie, de l'objectif. Seul est pris en compte le résultat escompté en réponse au problème posé.

Trop réticent aux sciences de l'éducation, le judo dans son ensemble se rassure dans des procédés d'enseignement et des conceptions très analytiques. Pourtant, l'histoire le montre, le projet est ancien. Déjà au début du XX^e siècle, Édouard Claparède, militait pour instaurer un système éducatif gravitant autour de l'enfant. Le psychologue suisse aimait à citer la grande révolution qui fait de Rousseau le « Copernic de la pédagogie ».

S'interroger sur les compétences de la ceinture noire, c'est initier une révolution copernicienne en judo. Le présent rapport incite à cette réflexion qui cependant ne doit pas se faire au prix d'un sacrifice du savoir traditionnel.

Dans l'esprit du rapporteur, il s'agit uniquement d'une réorganisation du parcours individuel du judoka tout au long de l'échelle des grades et non d'un abandon des fondamentaux de la discipline.

Le système actuellement à l'œuvre est le résultat d'une histoire qu'il était nécessaire de rappeler car c'est elle qui façonne les choix et les décisions qui se sont succédé dans la définition des textes officiels et dans le choix des procédures retenues. À cette mise en perspective fait suite un ensemble de réflexions et d'analyses issu d'enquêtes, d'échanges et d'informations multiples. Un important appui est donné par les nombreuses réponses au questionnaire déjà présenté.

La conclusion du rapport reprend la notion de paliers d'expertise et donne des éléments de réponse à la question de la hiérarchie des compétences par groupes de grades. Des annexes complètent ce rapport.

LE GRADE DANS L'HISTOIRE

Entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, les registres du Kodokan mais aussi ceux d'autres écoles de jujutsu font déjà état de Français qui, séjournant au Japon, s'exercent à l'art nippon du combat (Maurice Funck, Yves Le Prieur...). Parmi eux, comme l'indiquent les travaux d'Yves Eliot, le Normand Fortunée Aubrée est vraisemblablement le premier à obtenir, à Yokohama en 1919, le grade de ceinture noire 1^{er} *dan*. L'antériorité du développement du judo en Grande-Bretagne a également permis à certains Français, adhérents du Budokwai de Londres, de se distinguer de la même manière. Ce fut le cas de Victor Mirkin, en 1933. D'autres ont suivi dans les années 1940-1950, mais leurs grades, délivrés hors hexagone, n'ont jamais été reconnus par les instances du judo français. Sur le sol parisien, c'est, selon la liste officielle, Maurice Cottureau qui le premier accède au grade en 1939. Il inaugure une longue série.

Ces exemples font ressortir la diversité des autorités en charge de la délivrance d'un niveau d'expertise qui devient rapidement le symbole d'une efficacité et d'une maîtrise supérieure. L'observateur attentif perçoit une absence de toute forme de reconnaissance réciproque qui révèle déjà l'apparition d'influences individuelles, de zones d'appropriation géographique et de défense de territoire. Longtemps, en France -mais aussi dans d'autres pays-, le grade a cristallisé les conflits et entraîné des ruptures. Ces clivages marqués ont le plus souvent conduit à des divisions longues et profondes dont les origines sont autant à chercher dans des décisions et des oppositions conceptuelles ou politiques que personnelles.

Durant les premières décennies de l'institution fédérale, il n'était pas rare qu'être l'« élève de... » confère un bénéfice, parfois aussi inflige un handicap, pour gravir un système d'échelons qui, dès le départ, a autant été utilisé pour reconnaître la valeur des plus méritants que pour favoriser une hiérarchie et des personnes en place. Au retour de leur séjour au Japon, Jean Beaujean et Roger Duchêne, partis sans autorisation étudier le judo au Kodokan, se voient menacés d'un retrait de leur ceinture noire pour des raisons de désobéissance. Yves Klein est officiellement élevé au 4^e *dan* à Tokyo, le 18 décembre 1953 par Risei Kano. En février 1954, à son retour à Paris, se conformant aux directives de Kawaishi, le président Paul-Bonét-Maury refuse de reconnaître le grade du Kodokan. Longtemps Klein luttera contre l'arbitraire de cette décision. Ce n'est qu'en avril 1961, soit un an après son abandon du judo, qu'il obtiendra gain de cause.³

Beaucoup s'interrogent. La venue d'Ichiro Abe en France installe plus fortement une situation de concurrence que certains repèrent immédiatement. L'argument du renouveau technique peine à dissimuler les velléités de promotion de ceux qui rejoignent l'expert du Kodokan à Toulouse. Les enseignants professionnels qui forment le groupe des assidus venus de Paris se voient rapidement confirmés dans un nouveau grade lors de la réunification des tendances en avril 1956.

La période qui, de 1957 à 1974, couvre la rupture puis la réunification du Collège des ceintures noires et de la Fédération française de judo et disciplines associées est plus longue et plus douloureuse. Elle n'en est pas moins significative du point de vue de l'utilisation politique du grade.

³ Emmanuelle Ollier, *L'expérience de la liberté en peinture : l'apport des arts martiaux dans l'œuvre artistique d'Yves Klein*, Thèse de doctorat en histoire de l'art de l'Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense, Paris, 4 décembre 2010, p. 169-173.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Même si l'adoption des catégories de poids constituait un fort élément de discorde, c'est la question du grade qui devient vite la cause essentielle d'un schisme profond qui a divisé le judo français pendant 17 longues années.

Pour rappel, le Collège des ceintures noires est institué en même temps que la section judo-jiu-jitsu de la Fédération française de lutte en 1942. En effet, le règlement intérieur précise alors que le comité directeur est tenu en ce qui concerne « les questions de technique et d'esprit judo » de demander l'avis du « collège composé des ceintures noires les plus anciennes et chargé de veiller à la conservation de la tradition correcte du judo ».⁴ Les grades sont signés par Mikinosuke Kawaishi mais le Collège joue un rôle majeur dans la définition et la délivrance des grades.⁵ Dans *Judo Jiu-Jitsu*, préluce à la revue fédérale officielle, Pierre Martel illustre la conception en vigueur : « Nous savions dès lors qu'à un grade supérieur correspond un 'mental' supérieur ». Le journaliste judoka ajoutait : « nous continuerons à penser que les conseils d'un 4^e ou 5^e Dan prévaudront sur les décisions et ordonnances d'un quelconque 'Comité Directeur' ».⁶

Il en ressort que la hiérarchie du grade n'est pas une simple échelle du savoir technique ou de l'efficacité. La ceinture noire confère à celui qui la porte une autorité morale que les degrés supérieurs ne font qu'amplifier.

Un simple regard permet d'évaluer les changements dans les modalités de passation de l'épreuve. En 1946, celle-ci comportait :

a) un examen de Kata, où le candidat pourra avoir un partenaire choisi par son professeur, et exécuter le Kata du 1^{er} Dan avec un maximum de cinq fautes; b) un combat contre cinq adversaires dont deux ceintures orange, deux ceintures vertes et une ceinture bleue [...]; c) un examen de connaissances techniques. [...] Les candidats au premier Dan de la ceinture noire devront vaincre ces cinq adversaires dans un délai ne dépassant pas cinq minutes. Toutefois, en cas de match nul avec le dernier candidat, le jury pourra, selon les circonstances, accorder la ceinture noire aux candidats.⁷

La compétition était notée sur 40, le *nage no kata* sur 30. Ceux qui n'obtenaient pas 70 points devaient passer un « examen technique et mental ».

En 1957, la FFJDA résultant de la fusion des courants « Kawaishi » et « Kodokan » supprime l'examen de *kata* qui prend la forme d'un simple test de compétition. L'appellation s'en trouve changée. Les *shodan shiken* se transforment en « pré-sélections ». D'autre part, les présidents de ligue, personnes élues et non désignées *es qualite*, siègent dans les commissions de grades régionales. C'est la fin du partage des responsabilités. Le Collège perdant ses prérogatives est privé de sa raison d'être.

Se considérant dépositaires des valeurs du judo, ses membres refusent l'absence de concertation et s'insurgent contre l'utilisation d'une référence uniquement sportive. Jean-Lucien Jazarin affirme alors : « Le *dan* ne peut être scindé, ni dissocié, sinon ce n'est plus un *dan*. [...] La

⁴ Règlement intérieur de la section judo-jiu-jitsu de la Fédération Française de Lutte, 1942.

⁵ La structure est active dès 1942 comme le prouvent des documents signés : « Le Comité des Ceintures Noires ». Archives Daniel Bonét-Maury

⁶ Pierre Martel, *Judo Jiu-Jitsu*, « Bulletin du Collège des Ceintures Noires de Judo et de Jiu-Jitsu », *Judo JiuJitsu*, n° 2, mars 1948, n.p. [9].

⁷ Règlement Intérieur de la Fédération Française de Judo et de Jiu-Jitsu, 1946, article 53.

LE GRADE DANS L'HISTOIRE

valeur traditionnelle des grades est hiérarchique et irréversible »⁸. « Shin-ghi-tai représente un humanisme viril » insiste le président du CCN.

On aurait cependant tort de ne voir dans les arguments présentés par les thuriféraires du Collège qu'une seule revendication idéologique. Les archives montrent que la différence de conception cache mal la perte de pouvoir sur le grade. Si la défense de l'éthique est l'argument principal, l'authenticité des positions n'exclut pas d'autres intentions. Lors de l'assemblée générale du 15 janvier 1956, le rapport moral du président déclare la mise en œuvre d'une politique de la concurrence et annonce le projet d'une ouverture du Collège des ceintures noires... « aux ceintures marron ». La stratégie annoncée est claire : « Il viendra un jour assez proche où le Collège des Ceintures Noires groupera plus d'adhérents que la fédération sportive. »⁹

Le 25 octobre 1962 est publié au *Journal Officiel* un arrêté précisant que « les différents *dan* de la ceinture noire comportent deux parties » : l'une sanctionne la valeur en compétition et porte le nom de « dan-compétition », l'autre sanctionne la valeur morale, les services rendus à la cause du judo et les connaissances techniques traditionnelles. Seuls les « dan-compétition » attribués par la FFJDA « à l'exclusion de tout autre groupement » sont maintenant officiels.

Ces décisions et la formulation dont elles font l'objet traduisent l'ampleur du malaise. Les subtilités administratives satisfont cependant les antagonistes. La dimension sportive est réservée aux « fédéraux », mais l'arrêté reconnaît également l'importance des traditions que les « collégiaux » peuvent continuer à gérer. C'est le jugement de Salomon. Le judo est divisé, réparti entre ce qui est quantifiable et ce qui ne l'est pas. Le « judo-sport » est séparé du « judo-traditions ».

La ceinture noire qui dans les années 1940 donnait le droit à l'enseignement faisait déjà, dans certains cas, l'objet de transactions financières. Dix ans plus tard, les degrés qui la composent se révèlent un puissant outil de pouvoir. La promotion au grade supérieur fait l'objet, de la part du secrétaire général de l'époque, de la proposition directe (surtout relatée quand elle a été refusée) d'un avancement à effet immédiat pour abandonner le Collège et rejoindre le giron fédéral.¹⁰

Henri Courtine ne le cachait pas : « Celui qui tient les grades, tient le judo »¹¹. Il a été entendu.

Le sujet est complexe, polémique, porteur d'ambitions et d'enjeux multiples tant individuels que collectifs. Cette brève évocation historique le montre. Elle montre aussi à quel point la référence à l'« esprit du judo » est une notion mal identifiée et à géométrie très variable.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les textes officiels fédéraux définissent le grade de la manière suivante :

Le grade de Judo-jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : shin-ghi-tai (esprit, technique, efficacité).

La partie sportive « TAÏ » est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus - mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Avec le temps, les valeurs évoluent :

⁸ Assemblée générale du Collège des Ceintures Noires, 15 janvier 1956. *Rapport moral du président*.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ Guy Debédât, entretiens à partir du 3 octobre 1993, à Bordeaux.

¹¹ Henri Courtine, entretiens du 30 août 1992, à Boulouris, et du 3 juillet 1996, à Porticcio.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

L'expérience par la pratique rend le TAI moins efficient. Le GHI est une valeur qui s'acquiert de différentes façons et sur le long terme. Le SHIN est la valeur fondatrice des deux autres.¹²

Quel regard pouvons-nous porter sur cette définition et sur les éléments qui la composent ?

Examinons dans un premier temps la position du fondateur du judo. Il est établi que Jigoro Kano est à l'origine d'un système spécifique initialement propre à l'activité qu'il a fondée.¹³ Sont distingués ceux qui possèdent le « *dan* », *yudansha*, et ceux qui ne le possèdent pas, *mudansha*. Yves Cadot l'affirme: « le *dan* 段 véhicule donc l'idée d'une division, qui est aussi graduation, comme dans le cas d'une marche ou d'un échelon, mais où l'importance de chaque étape est clairement marquée et où toutes les étapes ensemble forment un tout. Les *dan* sont ainsi des étapes, mais des étapes qui font sens en elles-mêmes, et pas seulement dans le tout qu'elles forment ». ¹⁴

Kano ne fait aucune allusion à la trilogie *shin gi tai* évoquée par Jean-Lucien Jazarin. Et pour cause, il s'agit d'une analogie proposée initialement par Haku Michigami pour mettre en lumière la complémentarité des éléments qui définissent la maîtrise dans les arts martiaux traditionnels japonais, une conception véhiculée par la *Budo Senmon Gakko* dont l'expert installé à Bordeaux était diplômé.

Dans quelle mesure, une définition fondée sur les critères de l'efficacité du corps, de l'habileté technique et de la rectitude de l'esprit peut-elle être, en ce début de XXI^e siècle, considérée comme une taxonomie efficace et utilisable pour l'évaluation des candidats à un grade supérieur en judo ?

Le judo est une pratique qui se situe à l'intersection des représentations collectives dominantes, de la nature de l'enseignement dispensé et des attentes des pratiquants. Être ceinture noire, et plus encore, être haut gradé prend donc un sens étroitement lié au contexte et au vécu de chacun. Le judo français est encore très marqué par la culture et les traditions nippones des années 1950. La croissance accrue de la dimension sportive des décennies suivantes jusqu'au modèle du professionnalisme des champions qui se développe actuellement, ont entraîné de profonds changements. L'activité a vu son contenu, ses acteurs et ses règlements se transformer. Cette évolution est telle qu'il serait illusoire de l'appréhender en simples termes de continuité. Les ruptures sont nombreuses. Elles sont fortes. Elles divisent des générations d'élèves, d'enseignants, de combattants mais aussi de dirigeants qui se côtoient au quotidien mais qui parfois aussi ont du mal à échanger et à partager des analyses et des conceptions toujours passionnelles et légitimes.

Penser aujourd'hui l'accès à la ceinture noire et à ses différents degrés en faisant référence aux critères jadis en vigueur ne peut que conduire à des visions distinctes et irréconciliables. Accepter le changement, ce n'est pas ignorer le passé. Ce n'est pas construire de manière artificielle une échelle irrespectueuse de l'histoire et de la culture propre à la discipline. C'est s'interroger sur les causes profondes des transformations. C'est reconnaître l'inadéquation de décisions qui n'ont plus leur raison d'être.

En plaçant le débat sur la notion de compétences, la vice-présidence de France Judo pose une question de fond, celle de la définition actuelle du grade. Doit-on considérer que l'épicentre du concept se situe au cœur des représentations antérieures de la ceinture noire, des représentations construites au fil du temps par l'accumulation des expériences multiples et variées des générations

¹² Textes officiels, sportifs, techniques, administratifs, assurance, 2023/2024, France Judo, septembre 2023, p. 67.

¹³ Yves Cadot, *Kano Jigoro et l'élaboration du judo. Le choix de la faiblesse et ses conséquences*, Thèse de doctorat, INALCO, 2006, p. 314.

¹⁴ *Ibidem*.

LE GRADE DANS L'HISTOIRE

qui se sont succédé ou doit-on centrer la définition sur le quotidien d'un pratiquant d'aujourd'hui, sur ses aptitudes, sur ses savoir-faire, sur la réalisation de ses objectifs ?

Dans un premier cas, l'évaluation porte sur des manques en référence à un modèle idéalisé, prétendument immuable. Dans un second cas, l'appréciation devient relative. Elle ne perd pas en qualité mais prend en compte une expertise qui ne relève plus du champ de l'exhaustivité et du savoir encyclopédique. Elle se centre sur la capacité de chacun à mobiliser des connaissances pour en l'occurrence mieux maîtriser la situation de combat dans l'ensemble de ses dimensions, spécifique, éducative et socialisante. Cette décentration qui s'éloigne de la symbolique technique se reconstruit dans la capacité du candidat à mettre en œuvre des ressources pour résoudre les problèmes que soulève la problématique de l'affrontement physique et de l'objectif de victoire dans un respect réciproque. Ce sont la pertinence et l'efficacité des choix et des gestes ainsi que leur impact individuel et collectif qui sont retenus au regard d'un contexte d'application dont le degré de difficulté participe à la détermination du niveau d'expertise.

Il ressort de ce questionnement, qu'il ne s'agit ni d'abandonner, ni de déconsidérer, une culture sans laquelle le judo français n'aurait jamais atteint ni le développement qui est le sien, ni sa pénétration dans le tissu culturel et social de notre pays. Il ne s'agit pas non plus de galvauder le niveau de qualification et d'expertise. Ce qui est en jeu, c'est la mise en place d'un mode de validation qui au-delà de la performance réalisée (au sens anglo-saxon du terme) valorise autant l'individu qu'elle l'inscrit dans la réalité de son époque et, par là même, contribue au développement du judo français. C'est surtout la définition d'un référentiel de profils pertinents fondé sur des critères précis et adaptés aux caractéristiques de la pratique actuelle, aux attentes de sa population et aux objectifs de développement de la structure fédérale.

Car « être judoka »¹⁵ est synonyme d'appartenance à un groupe partageant la même pratique et les mêmes valeurs. Le judo n'est pas un sport individuel, c'est un sport de groupe qui au-delà de l'efficacité des gestes ambitionne la contribution de chacun à l'harmonie et à la paix sociale. De fait, progresser en grade s'inscrit dans une logique d'amélioration personnelle doublée d'un engagement continu au service de tous.

Shin gi tai représente un marqueur de l'évolution individuelle. La formule rejoint l'autre concept japonais propre aux arts martiaux, *shu ha ri*, qui désigne les étapes de l'apprentissage. Celui qui débute obéit tout d'abord en se fondant dans le moule qui lui est imposé. Puis, il s'en détache et, ensuite, il peut créer son propre style. *Shin gi tai* renvoie à une méta-compétence, c'est-à-dire à un guide d'actions et un modèle de comportement permettant d'enrichir le champ des compétences, autrement dit, d'apprendre à apprendre. C'est l'expression d'un idéal d'aboutissement. On le voit, il y a là une ambition d'une ampleur telle que son utilisation comme outil d'évaluation mesurable est illusoire.

Le sujet est d'autant plus important qu'il ne concerne pas les premiers niveaux de grade mais les plus élevés. Sont concernés, les judoka les plus experts, ceux qui pour la plupart sont les chevilles ouvrières du développement du judo en France, ceux qui, chacun à sa manière, assurent le dynamisme, la qualité et la réputation interne et externe du judo français. De ce point de vue, le triptyque *shin gi tai* est un outil de comparaison trop vague et sujet à des interprétations trop personnelles pour être pertinent et adapté.

On ne peut ignorer, à l'issue des examens techniques du 1^{er} dan, le nombre de témoignages édifiants des membres de jury. L'insatisfaction règne. L'indulgence est devenue une obligation dans de trop nombreux cas. Pour l'accès aux grades supérieurs, l'effort à faire est d'une autre nature. Il

¹⁵ Rappelons ici que malgré l'usage linguistique habituel, le suffixe *ka* signifiant expert, le terme ne devrait s'appliquer qu'aux titulaires de la ceinture noire.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

n'est pas rare que l'incompréhension de certains résultats positifs ou négatifs suscite des critiques justifiées ou même de l'indignation. Certains jurés, membres de la commission nationale, le reconnaissent et en témoignent sans hésiter : « C'est vrai, les critères ne sont pas les mêmes pour tout le monde ! ».

Dans l'histoire, à plusieurs reprises, l'objectivité s'est révélée absente. Que dire, en effet, du vote de la commission nationale sur des listes et non sur les profils individuels des candidats au grade de 7^e *dan* survenu deux fois de suite au début des années 2000 ? Comment analyser une telle proposition par les responsables de l'époque ? Comment interpréter l'acceptation d'une telle procédure par les membres de la commission qu'ils composaient alors ? Quelle logique de circonstance se dissimulait-elle derrière une modalité qui, au dessein de promouvoir certains individus, privilégiait le choix de ceux dont la qualité principale était celle de la proximité avec les décideurs ? Outre le mépris pour la compétence des laissés pour compte, une telle décision montre les limites de la référence constante et prétendument supérieure à l'« esprit du judo », autrement dit au *shin*.

L'évaluation des contributions écrites ajoute au niveau d'approximation et d'opacité des critères employés. Le texte prévoit : « La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du judoka pressenti à ces hauts grades ». ¹⁶

Prenons un exemple révélateur. Lors d'une réunion plénière, un membre du jury fait état d'un dossier qui lui a été confié. Sur les 15 pages du document, 13 proviennent d'emprunts *in extenso* à des textes publiés sur internet. *Compilatio*, le logiciel universitaire anti-plagiat, en atteste. Bien évidemment, dans le document qui est présenté comme un travail original, il n'est aucunement fait mention de sources extérieures -ni de bibliographie-. Au final, le candidat sera reçu et le juré lanceur d'alerte ne sera plus convoqué pour siéger dans aucun examen.

D'autres cas, plus récents, existent. Déjuger un jury plénier au prétexte qu'un travail historique qui s'appuie sur un corpus d'archives qui ne sont pas de la main du candidat -mais en histoire peut-il en être autrement ?- en fait un document non recevable est un exemple plus récent de la prédominance inconsidérée des réactions émotionnelles et partisans dans un type d'examen qui prétend à l'objectivité.

Il ne s'agit pas d'accabler ceux qui sont plus à l'aise sur le tatami que devant une feuille de papier ou un logiciel de traitement de texte, ceux qui ont pour eux d'avoir formé des générations d'élèves et de ceintures noires, ceux qui font fonctionner au quotidien leur club et le judo départemental ou régional. Des propositions concrètes seront présentées plus loin afin de satisfaire aux attentes institutionnelles et de valoriser l'expérience des candidats.

Les contournements d'exigence, les délits de favoritisme et d'exclusion sont des faits dont il est inutile d'allonger la liste. Ils sont inscrits dans l'histoire du judo en France comme à l'étranger. Ils sont connus des initiés. Heureusement, leur nombre est en baisse. Il faut le reconnaître, le dire et s'en féliciter. Il faut aussi et surtout poursuivre et amplifier l'effort de transparence.

La commande par la vice-présidence de France Judo d'un rapport sur le grade traduit une volonté de changement collective et officielle qui doit se concrétiser par la mise en place de règles docimologiques strictes, rigoureuses mais avant tout appliquées.

¹⁶ Textes officiels, sportifs, techniques, administratifs, assurance, 2023/2024, France Judo, septembre 2023, p. 87.

« ÊTRE CEINTURE NOIRE » EN 2024

En 2024, que signifie « être ceinture noire » ? Quel sens aujourd'hui donner à « être un haut gradé » ? Ces notions appartiennent à l'histoire du judo français. Elles ont été définies, en ce qui concerne le premier *dan* de la ceinture noire, dans les années 1940. Des contenus d'examen successifs ont été publiés. Dans leur principe, ils ont été établis en fonction d'idéaux inspirés de l'époque des pionniers. Depuis lors, la représentation collective du grade renvoie à une logique d'excellence tant dans le savoir technique que dans le comportement des individus. Cependant, au fil du temps, les exigences sont devenues autres. L'orientation sportive qui s'est développée à partir des années 1960-1970 a introduit de nouvelles perspectives. Progressivement, la référence qualitative fondée sur l'esthétique du geste et le savoir théorique a laissé la place au critère quantifiable du résultat en compétition.

Dans une conception traditionnelle, le savoir de la ceinture noire est défini comme la « base » des connaissances fondamentales. C'est une première étape quasi initiatique et rituelle inscrite dans une poursuite attendue de la pratique. Elle représente l'accès à un nouveau chemin conduisant à l'amélioration de soi. Le savoir du titulaire de la ceinture rouge et blanche associée au 6^e *dan* correspond à un niveau supérieur d'expertise. C'est le stade de maîtrise avancée et d'accomplissement personnel que promettent les finalités de la discipline. Depuis de nombreuses décennies, à cette vision issue des origines s'est substituée l'image d'une ceinture noire synonyme d'efficacité en championnat. Portée par un nombre toujours plus grand d'experts, la ceinture rouge et blanche est devenu le symbole d'un savoir technique élargi lié à la transmission de valeurs éducatives. Ce changement de perspective résulte d'un double processus de désacralisation et de massification de la ceinture noire.¹⁷

Conduire en termes de compétences une réflexion sur le grade en judo, c'est accepter de déplacer un regard centré sur la discipline et l'ensemble de sa charge technique et symbolique pour prendre en compte l'activité de l'individu et son rôle dans la structure associative à laquelle il appartient. C'est considérer les changements que vivent les acteurs et intégrer l'ensemble des facteurs d'évolution. C'est, sans concession ni volonté de fléchissement du niveau d'exigence, donner une définition moderniste et fonctionnelle au savoir de « base » auquel, de nos jours, les titulaires des grades de 1^{er} et mais aussi de 6^e *dan* doivent satisfaire.

La suite du rapport s'appuie sur les analyses précédemment effectuées et sur les informations transmises dans les entretiens et les réponses au questionnaire. Elle conduit à la présentation de propositions argumentées présentées dans le cadre de huit recommandations autour de trois grands enjeux :

-l'enjeu de la promotion de l'activité : la ceinture noire et ses degrés comme outil de développement du judo français,

¹⁷ Les chiffres officiels font état de 204 309 judoka ayant obtenu leur ceinture noire de la Fédération française de judo depuis sa fondation en 1946. Le nombre de judoka ayant atteint ou dépassé le 6^e *dan* est aujourd'hui de 1483. Source France Judo.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

-l'enjeu de la modernité maîtrisée : l'actualisation des contenus programmatiques dans le respect des traditions et des finalités dictées par le fondateur du judo,

-l'enjeu de l'équité : l'accès à la ceinture noire et à ses degrés pour permettre à chacun d'atteindre en conscience et en toute lisibilité son niveau optimum.

Les recommandations intègrent des propositions visant :

-une démarche participative des acteurs à la détermination des exigences à satisfaire,

-l'optimisation et la mise en commun des ressources pour une amélioration des prestations,

-la prise en compte des réalités du judo d'aujourd'hui et du vécu des pratiquants.

RECOMMANDATION 1

ORGANISER DES ASSISES NATIONALES SUR LE GRADE EN JUDO

L'approche par compétences implique, dans un premier temps, de poser la question de la nature de l'évaluation au regard d'un contexte en constante évolution. Par extension, l'analyse porte sur les choix politiques de l'instance fédérale qui déterminent l'accès au grade de ceinture noire et les modalités d'attribution de ses différents degrés.

Quelles sont les conceptions sous-jacentes à la rédaction des contenus d'examen établis par les textes officiels successifs ? Doit-on y lire une définition du grade en judo perçue comme une entité immuable, extérieure à toute forme d'influence culturelle, sociale et surtout sportive ? La seule option est-elle alors de penser le grade indépendamment du quotidien et du vécu des pratiquants, comme de l'évolution de la structure qui le décerne ? En d'autres termes, ne peut-on considérer l'obtention de la ceinture noire, et plus encore l'élévation aux grades supérieurs, comme des moteurs de développement du judo français ?

L'histoire du judo éclaire ces questions. La « Méthode Kawaishi » est une classification de 147 techniques réparties sur l'ensemble des grades de *kyu*. En conséquence, le titulaire de la ceinture noire, à cette époque, se voyait également décerné le titre de professeur. De fait, il était censé maîtriser l'ensemble du catalogue des formes de projection, de contrôle et de soumission. Bien que comprenant un nombre de techniques plus réduit, le *gokyo* du Kodokan correspond au même modèle qui inscrit le savoir technique dans une logique quantitative. De nos jours, le même principe cumulatif subsiste pour chacun des domaines d'expertise, qu'il s'agisse de la culture, du savoir technique ou des *kata*.

Les transformations importantes que le judo français a subi sont autant dues à la massification et à la juvénilisation des pratiquants qu'à la sportification de la discipline. L'internationalisation a entraîné une hybridation d'un savoir technique jusqu'alors exclusivement lié à la culture japonaise d'origine. Dans les textes officiels actuels, les 3 premiers niveaux de grade ont un programme qui englobe la grande majorité des connaissances culturelles et techniques directement inspirées du seul judo japonais. Il en est de même des deux grades

suivants, qui font place à l'expression individualisée d'une maîtrise tactique et aux choix personnels.

Les changements observés révèlent les limites d'un tel modèle de fonctionnement qui, par son classicisme, s'éloigne du quotidien et des attentes des pratiquants. Inverser l'ordre de cette logique sélective, c'est mettre l'accès au grade en conformité avec le vécu des candidats. C'est aussi se donner les moyens d'une exigence de qualité reconnue par tous du fait de son actualité. C'est aussi prendre en considération les formations d'enseignants qui privilégient une approche globalisante moins exigeante en termes d'approfondissement.

Définir des niveaux de compétences pour chaque ensemble de grades exige un changement de paradigme. Déplacer le centre de gravité de l'activité vers l'individu, c'est réaliser une transformation profonde qui nécessite une adhésion collective. En conséquence, de véritables assises nationales sur le thème du grade en judo s'avèrent indispensables pour que l'avis de chacun puisse être exprimé et discuté, pour que, dans une démarche participative, les acteurs principaux du judo français puissent échanger et s'accorder concrètement sur une ligne politique cohérente et d'actualité.

Cette recommandation s'inscrit dans la droite ligne des réponses de tous les enseignants. Par leur participation importante, ils ont manifesté un fort intérêt pour une consultation plus large de nature à produire de réels changements.

RECOMMANDATION 2

DANS LA PROGRESSION FRANÇAISE, DÉFINIR LES CONTENUS D'UN PROGRAMME « CULTURE JUDO » ASSOCIÉ AUX DIFFÉRENTS SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES POUR L'OBTENTION DES DIFFÉRENTS KYU

De cette première préconisation découle une démarche générale d'adaptation des contenus d'examens -notamment de ceux qui définissent l'identité et la culture de la discipline- à la réalité et aux besoins du judo français actuel. Car, si la question qui motive ce rapport porte sur le grade en judo, de quel judo s'agit-il vraiment ?

Jigoro Kano a fondé l'école du Kodokan, à la fin du XIX^e siècle, comme une méthode d'éducation physique, intellectuelle et morale. L'adoption de cette conception éducative et culturelle originelle a fait la réputation et la force du judo français. Elle doit être préservée, entretenue et léguée aux générations futures. Pour autant, faudrait-il considérer les principes, les valeurs et les techniques utilisés pour valider la hiérarchie des grades selon un modèle qui serait intangible et imperméable à l'évolution des contextes ? La définition des grades en judo doit-elle se faire exclusivement en référence aux conceptions et à la pratique des acteurs et des modèles les plus anciens ? Ne pourrait-elle intégrer certains des éléments caractéristiques du judo d'aujourd'hui ?

Portons notre attention sur le champ culturel. Malgré de profondes remises en question, le judo français a toujours montré un attachement fort et déterminé aux valeurs de la discipline fondée

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

par Kano. Dans leur très grande majorité, les professeurs valorisent une éthique qui donne au respect des lieux et des personnes une position centrale. Les compétences qu'ils s'efforcent constamment de transmettre renvoient à des techniques et à une maîtrise des émotions destinées à faire obstacle aux comportements impulsifs et à la violence.

Durant les séances qu'ils organisent, les situations proposées à leurs élèves incitent à exprimer la volonté de vaincre tout en imposant des rituels et des règles partagés. Ainsi, l'expérience de la confrontation physique permet-elle une affirmation et un contrôle de soi définis en fonction d'un environnement humain et d'un code de comportement. De la sorte, l'apprentissage du combat contribue à la connaissance qu'acquièrent les pratiquants des principes de la citoyenneté.

Le regard sur la nature de la pratique est déterminant car il est au cœur de la cohérence que perçoit l'élève entre son vécu et le contenu de l'examen de grade auquel il postule. Des décalages existent. Ils sont très fréquents dans le discours des jurés comme dans ceux des candidats. L'obtention du 1^{er} *dan* marque la fin d'un cycle d'apprentissage censé sanctionner une qualification dans trois domaines de connaissances et de compétences, le champ culturel, le secteur de la maîtrise technico-tactique et l'efficacité en situation d'affrontement.

Le champ culturel, pour évident qu'il soit, n'est pas aisé à circonscrire. Il revêt des connaissances historiques, un partage des valeurs, des rituels de respect et de discipline. Le comportement traduit l'adhésion aux principes de maîtrise de soi et de contrôle des émotions qui régissent notre activité. Lors de l'examen du 1^{er} *dan*, mettre en place une évaluation de la « culture judo », quelle qu'elle soit, ne constitue pas un choix pertinent.

La culture du judo est certes spécifique, mais elle est partie intégrante d'une activité dont elle constitue l'identité. En faire une épreuve en soi, c'est l'individualiser et par conséquent l'extraire du tout qu'elle forme et représente. Autrement dit, c'est lui donner un rang secondaire, non essentiel et aisément compensable dans le cadre d'un examen.

La solution n'est pas dans le temps ponctuel d'une évaluation certificative mais dans une formation immédiate et continue tout au long de l'apprentissage. Elle réside dans un enseignement permanent et une évaluation formative. Les enseignants de club sont les garants de cette transmission culturelle placée sous leur responsabilité. Beaucoup d'entre eux l'intègrent sans hésitation ni complaisance dans la progression des différents *kyu*. Ils donnent au champ culturel une vraie place dans les passages de grades qu'ils organisent.

On doit ici en rappeler l'importance car tous, cependant, ne le font pas et accordent moins d'attention à un domaine qui est au cœur de l'identité du judo. Pour pallier ce problème, il est nécessaire de donner plus de poids à un secteur que les méthodes officielles d'enseignement n'ont jamais abordé de manière détaillée. À ce titre, la *Progression française d'enseignement du judo-jujitsu* publiée en 2019 n'offre qu'une vision très minimaliste du sujet.

L'univers du *judo* présente différents attraits : la tenue qui distingue les pratiquants et permet d'identifier leur grade, la technique 'secrète' qui va permettre de terrasser un adversaire, l'éducation au quotidien, l'étiquette qui ordonne les positions sur le *tatami*. Apprendre à exercer son regard sur le travail des autres permet de comprendre les bases et les règles du *judo*. La connaissance de ces éléments fait partie de la culture du *judoka*.

La tenue, l'hygiène, les saluts, les mots du *judo*, les techniques sont les premiers éléments de cette culture judo du quotidien qui doit mener le pratiquant vers une meilleure compréhension de l'activité et vers une pratique éclairée.¹⁸

¹⁸ Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, *Progression française d'enseignement du judo-jujitsu*, 2019, p. 171.

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

Suivent quelques indications lapidaires correspondant à trois niveaux de groupes de grades. Des pages illustrées de posters à destination des enfants transmettent des informations relatives au code moral et à la bonne conduite au sein du *dojo*.

L'importance accordée à la culture s'est traduite par la constitution d'un secteur administratif dédié sous la direction d'une vice-présidence. Institutionnellement, la reconnaissance du champ culturel est acquise. Mais, l'expérience le montre. La préservation des principes demande une volonté, des moyens et une structuration des actions à mener au quotidien. C'est le prix d'un projet politique de préservation de la culture et de l'identité de la discipline. La médiatisation croissante des sports de combat tend à remplacer le contrôle de soi par l'expression des émotions en entraînant le champion judoka dans une logique privilégiant le spectaculaire. Les influences extérieures et les écarts de comportement ont toujours existé. Leur prévention exige une vigilance de tous les instants.

La mission de l'institution fédérale est de donner plus de moyens aux enseignants pour qu'ils renforcent leur action auprès des élèves. L'exigence d'un contenu lié à la culture du judo lors de chaque passage de grade de *kyu* participe à une meilleure atteinte des objectifs d'éducation. Dans leurs témoignages, les répondants ont largement mentionné le besoin des « petits » clubs en matière d'outils pédagogiques au service de la transmission de la culture en judo.

RECOMMANDATION 3

CRÉER UN « NAGE NO KATA FRANÇAIS » POUR L'OBTENTION DU 1^{ER} DAN

Le décalage entre ce qui est officiellement préconisé et ce qui est demandé à l'examen est double. Il se situe à la fois au niveau de l'accès à la culture et également à celui de la maîtrise technique.

La qualité de la *Progression française* actuelle n'est pas en cause. Cependant, à l'instar des publications similaires qui se sont succédé dans l'histoire de l'enseignement du judo en France, sa caractéristique principale est d'être centrée sur le savoir technique, d'être plus proche d'une classification ou d'un catalogue de techniques que d'une progression d'enseignement *stricto sensu*.¹⁹ Concernant l'obtention de la ceinture noire, le texte l'annonce clairement : « Il faut connaître l'ensemble des techniques de projection du programme et savoir les exécuter en respectant les trois phases (*kuzushi*, *tsukuri*, *kake*) ».²⁰

En ne consacrant qu'une seule page aux « situations tests », le même ouvrage ajoute une mise en réserve vis-à-vis des *kata*.

Le *nage-no-kata* avec le découpage en familles de techniques, n'est pas appris pour sa seule construction formelle [...] Les techniques utilisées au début peuvent être des techniques

¹⁹ *Ibidem*, p. 96-102.

²⁰ *Ibidem*, p. 103.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

différentes de celles du *nage-no kata*. De cette façon, on s'habitue à faire des démonstrations, à classer les techniques par groupe et à utiliser les différents principes d'action.²¹

L'analyse est intéressante car elle montre la prise en compte du décalage des jeunes générations de pratiquants vis-à-vis du formalisme d'un *kata* établi vers 1895. Les auteurs de l'ouvrage n'hésitent pas à citer le fondateur du judo :

Selon ce que l'on vise, il faut choisir différents *kata*. Aujourd'hui, il n'en existe pas beaucoup de types différents mais comme les *kata* peuvent augmenter à l'infini, il serait bon que dans l'avenir, de nombreux *kata* nouveaux soient créés pour répondre à des objectifs particuliers.²²

Le savoir technique encyclopédique qui a prévalu auprès des générations de ceux qui sont aujourd'hui des haut gradés n'est plus majoritaire dans la population des nouveaux adhérents. Enseignants et jurés d'examen s'accordent à le dire.

Comment l'expliquer et quelles conclusions en tirer ?

L'enseignement du judo a historiquement privilégié l'esthétique sur la fonction. Le judo devait se faire « avec l'autre » et non « contre l'autre ». Aucune mention n'est faite des enchaînements et des contreprises dans *Ma méthode de judo*, ouvrage dans lequel Jean Gailhat présente la « Méthode Kawaishi ». Dans le *Kodokan Illustré* seulement 6 pages sur 286 sont dédiées au sujet. Il faut attendre 1959 pour que paraisse *Les enchaînements et les contreprises du judo debout*. Dans la préface, sous la double signature de l'expert japonais et de son assistant Jean Gailhat, on peut lire :

L'enchaînement manquerait de pureté... le contre ne serait pas le Judo. Cette opinion un peu simpliste a été très répandue au début du Judo en France. Ai-je besoin de le préciser ? Ce n'était pas la mienne. Mais, je laissais dire, car mes élèves avaient suffisamment à faire de s'inculquer les rudiments de ce que j'ai appelé fondamentaux, pour que je n'aie pas souhaité, à l'époque, les voir tomber trop tôt dans la manie occidentale de vouloir comprendre longtemps avant d'être capable de réaliser.²³

Dans son texte de référence, *Canon of judo*, Kyoze Mifune apporte une preuve supplémentaire. En introduction du chapitre consacré aux blocages et aux contreprises (*ura waza*), l'expert 10^e *dan* l'affirme : « contre une technique bien exécutée, il n'y a pas de place pour une défense ou une contreprise ».²⁴

C'est cette vision du judo, longtemps dominante, qui détermine les contenus d'examens de grades. Le mouvement pro-sportif qui se développe à partir des années 1960 et qui s'amplifie dans les années 1990 introduit de nouvelles logiques. Longtemps source unique des formes enseignées dans les clubs, autant pour la variété des gestes que pour leur connaissance symbolique et encyclopédique, le savoir japonais épuré, juste et esthétique, se voit ainsi interrogé, voire remplacé, par des formes principalement dictées par une rentabilité conforme aux contraintes renouvelées du règlement sportif.

Ce serait une erreur de considérer que nombre d'enseignants ne contournent pas la faille conceptuelle des programmations officielles et laissent le domaine tactique ignoré. La seule

²¹ *Ibidem*, p. 56.

²² *Ibidem*

²³ Mikinosuke Kawaishi, *Les enchaînements et les contreprises du judo debout suivis des règles commentées d'arbitrage de l'union européenne de Judo*, Paris, Édition privée, 1959, 159 p.

²⁴ Kyoze Mifune, *Canon of Judo*, Tokyo, Seibundo Shinkosha, 1956, 224 p.

démarche alternative aboutie aux « méthodes » classiques est assurément proposée par Peter Herrmann qui en 1976 publie *Pratique du judo*. Dans la préface, Henri Courtine expose clairement et de manière élogieuse les intentions de l'auteur :

Herrmann est un de ces très rares judokas 'blancs' avec lesquels les Japonais ont dû compter dans un passé encore très récent. Son expérience est incomparable [...] Herrmann a senti très tôt que se creusait un fossé entre le judo enseigné dans la plupart des clubs et la réalité de la haute compétition. Il a voulu 'secouer' un académisme figé et faire en sorte que les débutants puissent, dès les premiers pas sur les tatamis, entrer de plein pied dans ce qu'ils rencontrent inévitablement un jour. Herrmann ne fait pas fi des bases générales du judo, bien au contraire, il s'y réfère avec insistance. C'est bien plutôt dans l'application des lois fondamentales que Pierre apporte du nouveau. En fait, c'est tout le fruit de son expérience, de sa réflexion, et de mille combats...²⁵

Même si l'ouvrage de Peter Herrmann ne met pas en lien de façon formelle les contenus qu'il propose et l'échelle de maîtrise que constitue la hiérarchie des grades, la démarche qu'il présente est avant-gardiste. En grand expert, l'ancien champion allemand devenu entraîneur de l'équipe de France, propose une véritable méthodologie de construction du « savoir combattre en judo ». Elle est restée ignorée dans le milieu fédéral français.

L'insistance à conserver, voire à développer des conceptions analytiques et associationnistes pour l'acquisition des gestes techniques, la réticence marquée à intégrer les avancées de la science en matière d'apprentissage moteur conduisent à des propositions qui contredisent la logique interne des activités de combat.

Réserver l'apprentissage du *nage no kata* au seul stade de ceinture marron en vue du passage à la ceinture noire, c'est se priver d'une forme essentielle à l'apprentissage et à la compréhension du geste technique. L'obstacle de l'artificialité du contexte et de l'archaïsme perçu des techniques rebute souvent les jeunes pratiquants qui étudient sous la contrainte de l'examen sans s'approprier les fondamentaux de l'exercice. L'épreuve passée, la grande majorité d'entre eux retournent à leur centre principal d'intérêt, le judo sportif.

Un *kata* actualisé, reflétant les compétences nécessaires en *randori*, un *kata* compensant l'incomplétude d'une forme classique ignorante des projections vers l'arrière, des combinaisons d'actions et des contreprises, un *kata* ne privilégiant pas la seule attaque directe et n'occultant pas la variété des défenses et des poursuites de l'offensive, un *kata* réaliste initiant à la maîtrise progressive d'un rapport de forces qui caractérise une activité d'opposition, voilà ce qui est attendu par les nouvelles générations de pratiquants comme d'enseignants.

Jigoro Kano le proposait. D'autres, comme les enseignants de l'université de Waseda avec le *go no sen no kata*, ou Mifune lui-même avec le *nage no kata ura waza* et le *katame no ura waza*, l'ont fait en « inventant » des *kata* de contreprises. En France, sous l'égide d'Henri Courtine, la publication en 1966 des « Cahiers techniques et pédagogiques » a réuni une quarantaine de spécialistes pour établir un programme d'enseignement unifié synthétisant les systèmes du Kodokan et de Kawaishi et donnant un contenu officiel au programme d'examen du professorat de judo.

Il ne fait aucun doute que le judo français actuel comprend suffisamment d'experts capables de confronter et d'associer leurs connaissances pour élaborer un *nage no kata* français qui fasse l'unanimité parmi les compétiteurs et les éducateurs, toutes générations confondues.

²⁵

Pierre Hermann, *Pratique du Judo, pédagogie nouvelle*, Paris, Arthaud, 1976, 231 p. 9.

RECOMMANDATION 4

RÉORGANISER L'ORDRE DE KATA DANS LES CONTENUS D'EXAMENS DE GRADES

La place du *kata* dans les contenus d'examen n'est pas contestée. Elle n'est pas davantage contestable. La maîtrise des formes imposées en ce qu'elle signifie d'appropriation des principes du judo fait l'unanimité. Ce qui est beaucoup plus interrogé, voire remis en question, c'est sa prédominance, l'ordre accordé dans la hiérarchie des grades et le caractère quasi éliminatoire de l'exercice.

Le *nage no kata* dans la forme classique du Kodokan n'est pas remis en cause. En revanche, son positionnement à un niveau de grade qui ne traduit pas la maîtrise attendue est questionné par de nombreux répondants. La demande est celle d'une prestation de qualité de l'ensemble des 5 séries non pour le 1^{er} mais pour le 2^e dan. Les raisons de la suppression des deux dernières séries renvoient à une époque où vérifier la capacité à chuter des candidats paraissait être une nécessité. Aujourd'hui, les procédures d'apprentissage et la qualité des tapis rendent cette vérification inutile.

Les *kata* suivants illustrent tantôt les principes de l'activité dans des formes de contrôle, tantôt les origines martiales dans des situations liées à la défense personnelle. Dans la logique qui vient d'être avancée, ils s'inscrivent dans le profil des 4^e et 5^e *dan* dont la connaissance renvoie à la maîtrise d'un judo défini par le fondateur du Kodokan.

Une autre interrogation porte sur le *koshiki no kata* et sur l'*itsutsu no kata*. Rappelons que le *koshiki no kata* est, en France, d'une utilisation récente. Il a commencé à être étudié puis diffusé par les experts français au tout début des années 1970. Son introduction dans les textes dictant le passage de grade du 6^e *dan* l'a rendu obligatoire en 1997. Beaucoup s'étonnent du fait que l'*itsutsu no kata* dont la complexité n'est en aucun cas comparable ait intégré le programme du 7^e *dan*. Quel argument donner à la mise en place d'un ordre de difficulté justement considéré comme inversé ?

Un regard attentif sur les modalités de promotion en usage au Japon fait apparaître une autre logique.²⁶

※Kata examination and short test

DAN	KATA (boldface : examination / Red short test)						
Sho-dan	Nage-no-kata(3set)						
Ni-dan		Nage-no-kata					
San-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata				
Yo-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata	Ju-no-kata			
Go-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata	Ju-no-kata	Kime-no-kata		
Roku-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata	Ju-no-kata	Kime-no-kata	Kodokan-Goshinjutu	
Shichi-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata	Ju-no-kata	Kime-no-kata	Kodokan-Goshinjutu	Itsutsu-no-kata
Hachi-dan		Nage-no-kata	Katame-no-kata	Ju-no-kata	Kime-no-kata	Kodokan-Goshinjutu	Itsutsu-no-kata Koshiki-no-kata

KODOKAN DAN PROMOTION EXAMINATION for Kodokan International Division

²⁶ Institut du Kodokan, « KODOKAN DAN PROMOTION EXAMINATION for Kodokan International Division », consulté le 20 juillet 2024.

<https://kdkjd.org/wp-content/uploads/2024/06/Outline-of-Kodokan-Dan-Exam-2024.docx.pdf>, (consulté le 24 juillet 2024).

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

La programmation japonaise suit une hiérarchie de la complexité et de la difficulté en accord avec les principes du judo du Kodokan. La connaissance de l'*itsutsu no kata* qui, comme chacun sait n'est composé que de 5 séquences, se voit requise pour le 7^e dan.

Le *koshiki no kata*, forme imposée inspirée de l'école Kito, n'est demandé que pour l'examen du 8^e dan. Le Japon est loin d'être la seule nation à appliquer un ordre inversé dans le système français. Dans plusieurs pays, ni le *koshiki no kata* ni l'*itsutsu no kata* ne sont exigés pour ce niveau de grade. Il n'est pas inutile de savoir que la présence des *kata* dans les programmes d'examen est très variable d'un pays à l'autre ou plus exactement, d'une « culture judo » à l'autre. Dans certains cas, la démonstration de *kata* n'est demandée que pour des grades avancés.

RECOMMANDATION 5

DIFFÉRENCIER LES CONTENUS PROGRAMMATIQUES DES EXAMENS DE GRADES ET LES NIVEAUX DE COMPÉTENCES ATTENDUS EN FONCTION DES PROFILS D'EXPERTISE (1^{ER}-3^E DAN, 4^E-5^E DAN, 6^E-7^E DAN, 8^E ET PLUS)

La question des contenus du champ technique est persistante. Des décisions récentes ont entraîné la réduction du nombre de *waza* inscrits au programme de l'examen de 1^{er} dan. L'intention répond à un constat collectif et à une demande pressante de simplification de la part des enseignants. On ne peut, par ailleurs, ignorer les témoignages édifiants de nombreux membres de jury. Leur insatisfaction règne dans les entretiens et dans les réponses au questionnaire. Ils attestent subir la baisse de niveau des candidats et regrettent qu'au fil des ans une indulgence culpabilisante se soit installée dans les avis qu'ils sont conduits à formuler.

Cette analyse du système actuel implique de réfléchir à un autre type de délimitation des contenus. Interrogés sur leur préférence en faveur d'un découpage en dix niveaux de grade ou en différents paliers d'expertise, les répondants se sont collectivement prononcés pour une distinction en quatre paliers. La répartition en trois paliers (de 1^{er} dan à 5^e dan, de 6^e dan à 8^e dan, 9^e dan et plus) ne donne plus satisfaction. Il est très intéressant de noter que plus les répondants s'élèvent en grade, plus leur choix s'oriente vers une répartition non pas trinitaire mais quaternaire. Dans leur réponse, ils insistent sur la nécessité qu'il y a aujourd'hui à séparer un savoir technico-tactique en situation d'opposition et un savoir élargi qui doit recouvrir l'ensemble des techniques d'un judo tant classique que moderne. Ils n'opposent pas la quantité des connaissances à la qualité et l'approfondissement. Mais, ils soulignent tout particulièrement le fait que le porteur du 4^e ou 5^e dan doit faire preuve de compétence en matière de transmission du savoir et des valeurs du judo.

Dans son préambule, le texte de la Fédération internationale marque le même point de bascule au niveau du 3^e dan : « Au début de la vie d'un judoka, jusqu'au 3^e dan l'aspect « Taï » est très important, ensuite l'aspect « Ghi » jusqu'au 5^e dan ».²⁷

²⁷ Fédération internationale de judo, « Dan » et grades, 12.2018, p. 2.
https://78884ca60822a34fb0e6-082b8fd5551e97bc65e327988b444396.ssl.cf3.rackcdn.com/up/2018/12/Grades_IJF_12_2018_FRA-1545321-1545321407.pdf, (consulté le 24 juillet 2024).

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

La question sous-jacente à cet ensemble de remarques est celle de la distribution des compétences sur l'ensemble des niveaux d'expertise. La maîtrise des savoir-faire en judo doit-elle constituer la base indispensable à l'accès à la ceinture noire ou doit-elle être considérée comme un objectif à atteindre afin de sanctionner dans une phase ultérieure un niveau plus élevé ?

Le premier élément de réponse est donné par le système récemment modifié qui fait le choix d'une maîtrise initiale de la globalité. Le programme actuel pour le 1^{er} *dan* s'étale sur 46 techniques (au choix du jury sur 23 techniques debout et 13 techniques au sol, auxquelles s'ajoutent 10 situations de défense personnelle); pour le 2^e *dan*, au choix du jury sur 19 techniques debout et 10 techniques au sol, auxquelles s'ajoutent 5 situations de défense personnelle); pour le 3^e *dan* (au choix du jury sur 17 techniques debout et 19 techniques au sol, auxquelles s'ajoutent 5 situations de défense personnelle). Sur l'ensemble des trois niveaux, le total se porte à 59 projections, 32 contrôles et 20 situations de défense personnelle, soit 111 mouvements, chacun étant présenté dans le cadre formel d'une démonstration avec un partenaire consentant.

La question de fond n'est pas à l'étendue d'un tel savoir technique mais à sa compartimentation et à sa représentation. Il ne s'agit pas d'effacer des techniques écartées du règlement sportif ou encore désuètes telles que *te guruma*, *kuchiki taoshi* ou encore *yama arashi*, *daki wakare*, *tawara gaeshi*... mais bien d'en vérifier la maîtrise au moment le plus adapté. Le judo actuel est à dominante sportive. Les besoins d'enseignement se situent au niveau d'un judo fonctionnel et d'actualité.

Prioritairement, il s'agit de former des judoka qui maîtrisent les savoirs fondamentaux, les principales formes de corps et les schémas tactiques de base. Préparer des compétiteurs sans leur donner le bagage technique nécessaire à de futurs progrès est une vision à court terme dont il est nécessaire de se départir. La définition d'une politique d'accès au 1^{er} *dan* de judo pensée comme un mode de recrutement de « techniciens » est un investissement. Former d'excellents compétiteurs ne peut se faire sans de solides bases techniques. Le judo est un sport à maturité tardive. Les statistiques montrent que les résultats précoces ne se traduisent qu'exceptionnellement en titres olympiques. La définition des contenus d'examens de grades est une démarche politique qui engage les générations futures de judoka mais aussi de compétiteurs.

On ne peut que s'étonner d'une logique qui vise autant l'exhaustivité d'un savoir décontextualisé en rupture avec la réalité d'un judo moderne centré sur la dimension sportive. L'absence d'un savoir pratique et tactique ancré dans la réalité de l'affrontement n'en est pas pour autant inférieur ou accessoire. L'ordre retenu par les textes est inversé. Il part de la globalité théorique pour aller vers une spécialisation pour les grades plus élevés : le programme des postulants au 4^e et 5^e *dan* précise :

Le candidat démontre : son *tokui-waza* en *nage-waza* (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol, durée minimum : 3 minutes -son *tokui-waza* en *ne-waza* : durée minimum : 2 minutes [...]

JUDO DEBOUT ET SOL (*nage-waza/ne-waza*) Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense

L'approche actuelle de définition des contenus renvoie à une logique d'usage. Si celle-ci peut paraître pertinente au regard de l'histoire du judo français, elle l'est moins si on considère l'orientation sportive et l'évolution de la population des candidats, de leurs motivations et de leur pratique.

Le profil d'un candidat du 1^{er} au 3^e *dan* est celui d'un acteur de terrain qui est au faite de ses qualités physiques. La compétence à attendre alors est celle de la compréhension et de l'exécution

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

des processus tactiques mis en œuvre en situation réelle d'opposition. C'est à ce niveau de plénitude de l'efficacité qu'il est important d'apprécier les techniques favorites et les systèmes individuels d'attaque et de défense.

À un âge où les exigences de l'effort physique sont plus difficiles à satisfaire, les *dan* suivants sont ceux de l'expression de la maturité et de l'élargissement des connaissances. Leur obtention doit signifier un niveau d'accomplissement du savoir conduisant à la maîtrise de l'ensemble des techniques du judo classique.

Les entretiens et les réponses au questionnaire définissent un premier profil du 1^{er} au 3^e *dan* correspondant à une maîtrise des compétences technico-tactiques fondées sur la base des techniques principales du judo debout et au sol associant opportunités, défenses, enchaînements, poursuites d'attaques et liaisons au sol. Cet ensemble de grades est perçu comme une période optimale pour l'affinement des compétences tactiques.

Le profil d'un judoka titulaire du 4^e ou du 5^e *dan* implique mais également dépasse le stade de l'éventail extensif des gestes techniques caractérisés par leur emploi dominant dans le judo sportif pour couvrir l'ensemble des techniques d'un judo plus traditionnel correspondant au corpus défini par le fondateur du judo Kodokan.

À cette dimension élargie et exhaustive, s'ajoute une autre aptitude qui, à ce stade, revêt une importance toute particulière : la capacité de transmission des connaissances inhérentes à tout expert dans une activité se présentant comme une méthode d'éducation. La définition du profil des 4^e et 5^e *dan* ne peut l'ignorer.

Le profil attendu d'un titulaire du 6^e et du 7^e *dan*, outre l'approfondissement d'un savoir gestuel à la fois classique et actuel, réside dans une contribution plus large encore qui dépasse le simple domaine technique. Dans les textes officiels, les « paramètres indispensables au rayonnement » sont, pour le titulaire du 6^e *dan*, définis en fonction de « la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du Judo, Jujitsu-self défense pratiqué ».

Le candidat au grade suivant, quant à lui, « doit être une figure emblématique de sa région ». Pour justifiées qu'elles soient, ces mentions n'en sont pas moins présentées d'une manière si peu opérationnelle qu'elle font l'objet de nombreuses critiques sur lesquelles le rapport reviendra ultérieurement.

L'accès aux très haut grades, du 8^e au 10^e *dan*, outre une multicom pétence dans des domaines de l'enseignement, de l'entraînement, de l'arbitrage ou de l'administration et des savoirs théoriques et scientifiques sur le judo, implique un haut niveau de résultats sportifs et un rayonnement continental ou même international. Un engagement continu sur le tatami et une éthique reconnue par tous concluent la présentation de ce profil de haute expertise et d'excellence.

Il n'appartient pas à ce rapport de définir autrement que sous la forme d'esquisse les profils et les paliers d'expertise qui sont évoqués. À de nombreuses reprises, les réponses au questionnaire soulèvent la question de la place et de l'évaluation des *kata*, de la formation et de l'harmonisation des critères de jugement, sans oublier le retour d'informations pour tous ceux qui n'ont pas satisfait aux exigences de l'épreuve.

La question ne peut être éludée. Elle est même centrale dans la prise de décision des candidats de se représenter ou non à un examen de grade. Une réflexion générale est nécessaire pour établir une orientation partagée et durable susceptible de recevoir une large adhésion collective. Seules de grandes orientations ont été données à titre d'exemples.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Un travail d'analyse des profils de grade implique une démarche visant à définir à la fois l'ensemble des objectifs et leur répartition. Un tel agencement suppose une double prise en compte qui associe les finalités de la discipline et les objectifs dictés par le contexte, autrement dit, une partie immuable, respectueuse de la tradition, qui garantisse la pérennisation identitaire du judo, et des éléments conjoncturels significatifs de l'adaptation nécessaire à l'évolution et à la modernité.

RECOMMANDATION 6

FAIRE DE L'ACCÈS AU GRADE DE LA CEINTURE NOIRE ET À SES DIFFÉRENTS DEGRÉS UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DU JUDO FRANÇAIS

En France comme dans de nombreux pays, l'enseignement officiel du judo est encore dominé par une référence plus ou moins symbolique à un esprit du *bushido* qui valorise la maîtrise de soi et donne la priorité à la discipline et l'esthétique sur l'efficacité. Les programmes officiels d'exams des hauts grades traduisent cette influence qui offre une place déterminante à un savoir immobile. Un judo dit supérieur appartenant à un monde de traditions le plus souvent réinventées est ainsi coupé de la réalité quotidienne du *tatami*. Le conformisme culturel du judo a souvent été un frein à l'évolution de la réflexion pédagogique et didactique.

Pour autant, si on regarde autrement l'innovation de Kano lors de l'ouverture de l'école du Kodokan, le fondateur de judo n'a pas fait preuve de nostalgie. Il n'a pas hésité à faire appel à la modernité et à la science pour reconstruire l'enseignement des formes classiques qu'il avait étudiées en les adaptant au contexte culturel et social de son temps.

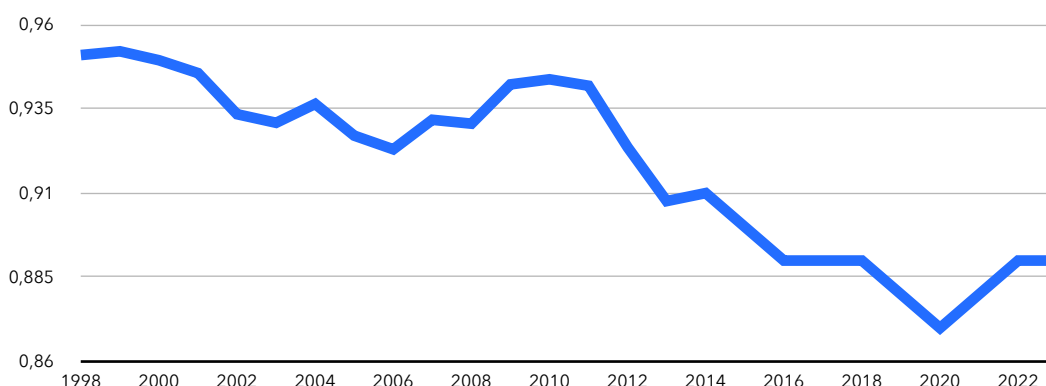
Devrait-on alors considérer comme une transgression coupable le fait d'utiliser les avancées scientifiques actuelles pour perpétuer l'enseignement d'une activité dont chacun est autant convaincu de l'utilité éducative qu'il est conscient de la nécessité de rapprocher les modèles d'enseignement de l'évolution des attentes et des motivations des pratiquants ?

Interroger le grade par le biais de la définition des compétences n'est pas sans incidence. Une telle préoccupation a pour prolongement, comme cela vient d'être abordé, la définition des profils de ceux auxquels le grade est octroyé. De la même manière que l'éducation nationale et les grandes entreprises planifient le recrutement de leurs cadres en fonction de la politique à mener, le judo français ne devrait-il pas distinguer les compétences de ceux qui permettront de conduire des actions de développement prioritaires en valorisant, selon les objectifs et les circonstances, certains domaines d'expertise ?

Prenons l'exemple de l'entraînement pour les jeunes ou pour les vétérans, de la pédagogie pour les enfants ou de la défense personnelle pour les adultes. D'autres domaines du changement imposent la vitalité des acteurs et une dynamique renouvelée des compétences. L'avenir du judo se construit dans l'attention et dans l'intérêt que porte le système institutionnel aux compétences attendues de ses experts.

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

Le pourcentage de ceintures noires au sein de la population des pratiquants est un indice révélateur de l'intérêt collectif pour ce grade mythique. La baisse du taux s'explique autant par la croissance de très jeunes licenciés que par le moindre nombre d'homologations.



Pourcentage de ceintures noires au sein de la population des licenciés - 1997-2023. Source France Judo

Les chiffres officiels montrent un fléchissement significatif du nombre d'homologations sur la longue durée. Longtemps objet de convoitise, la ceinture noire et ses degrés ont perdu de leur pouvoir d'attractivité au sein de la population des judoka. Tous les niveaux de grade sont concernés à l'exception des 6^e et 7^e dan.

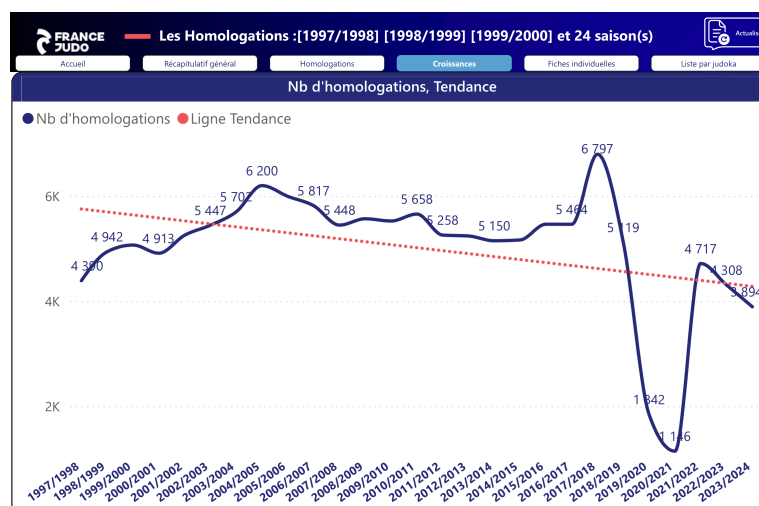
Grade	Moyenne des 40 dernières années	Moyenne des 12 dernières années	Moyenne des 8 dernières années	Moyenne des 4 dernières années	Évolution des 4 dernières années / 8	Évolution des 4 dernières années /	Évolution des 4 dernières années /
1 ^{er} dan	4025	3552	3380	2278	-33 %	-36 %	-43 %
2 ^e dan	933	776	851	466	-45 %	-40 %	-50 %
3 ^e dan	321	282	297	149	-50 %	-47 %	-54 %
4 ^e dan	151	140	142	106	-25 %	-24 %	-30 %
5 ^e dan	65	54	56	47	-16 %	-13 %	-28 %
6 ^e dan	28	32	36	33	-8 %	3 %	18 %
7 ^e dan	10	16	5	23	360 %	44 %	130 %
Σ CN 1 ^{er} -7 ^e	5533	4852	4767	3102	-35 %	-36 %	-44 %

Analyse comparative des homologations du 1^{er} au 7^e dan sur les 40 dernières années. Source France Judo

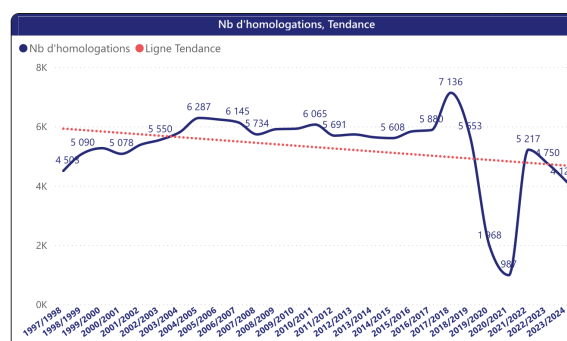
Rendre la ceinture noire plus attractive ne signifie pas abaisser le niveau d'exigence. En revanche, il convient de se poser la question de l'adéquation des attentes institutionnelles et des ambitions des pratiquants.

Faire de l'accès à la ceinture noire un outil de développement du judo français, c'est pour le 1^{er} dan mettre en place un mode d'accès en meilleure relation avec le vécu des candidats. La désaffection qui touche moins les 4^e et 5^e dan demande une valorisation d'une autre nature car elle concerne davantage ceux qui pour une grande majorité s'investissent dans la vie associative et dans l'enseignement. Leur contribution au quotidien est souvent un frein qu'il convient d'apprécier pour une incitation et une aide à l'élévation du niveau d'expertise dans des domaines qui correspondent aux besoins du judo français.

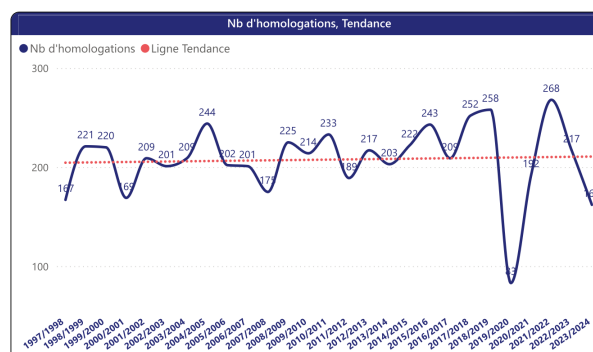
RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO



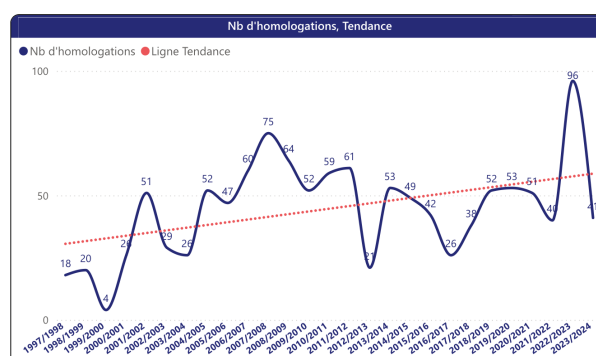
Ensemble des homologations du 1^{er} au 9^e dan. Source France Judo, juillet 2024



Ensemble des homologations du 1^{er} au 3^e dan. Source France Judo, juillet 2024



Ensemble des homologations du 4^e au 5^e dan. Source France Judo, juillet 2024



Ensemble des homologations du 6^e au 7^e dan. Source France Judo, juillet 2024

RECOMMANDATION 7

ACCOMPAGNER LE CANDIDAT DANS SON EXAMEN POUR LE GRADE SUPÉRIEUR

Les informations recueillies lors de l'élaboration de ce rapport n'ont pas permis d'évaluer précisément le coût des passages de grade, tous degrés confondus, organisés dans les régions et au niveau national. Une charge financière existe. Dans sa totalité, elle n'est pas négligeable, notamment pour les épreuves techniques du 1^{er} dan. Une proposition de réorganisation présentée lors de certains entretiens mérite une attention particulière. Plusieurs haut gradés, professeurs d'éducation physique et sportive, ont souligné l'efficacité du mode d'organisation des épreuves d'EPS pour le baccalauréat. Organisée dans le cadre d'un district, l'évaluation des élèves est réalisée par les enseignants des établissements concernés. Il a donc été logiquement proposé d'expérimenter une évaluation des domaines techniques qui réunisse des dojo géographiquement proches ; l'encadrement et la notation des candidats, éventuellement renforcée par un ou plusieurs haut gradés qualifiés restant sous la responsabilité du Comité d'organisation régional des grades.

L'effet de proximité, la passation devant des pairs (pour le candidat comme pour le professeur qui le présente) ne peuvent avoir qu'une action positive sur la qualité de la prestation. Autre incidence, non négligeable, le renforcement des échanges interclubs est de nature à dynamiser la vie associative locale à l'instar des premiers « entraînements de masse » qui fonctionnaient sur un modèle similaire dans les années 1970.

L'aide à la préparation pour des grades plus élevés est organisée par des comités ou des régions. D'anciens projets fédéraux visaient un élargissement de ce procédé d'assistance pour aider les candidats au 1^{er} dan sous la responsabilité des haut gradés locaux, il est dommage qu'ils aient été abandonnés. L'expertise des 6^e, 7^e et 8^e dan reste une richesse insuffisamment utilisée et trop peu reconnue institutionnellement.

Aux remarques relatives à l'amont de l'examen s'ajoute une interrogation plusieurs fois manifestée sur la priorité accordée à la démonstration du *kata* sur les autres composantes de l'épreuve. La question est celle de la hiérarchie supposée des compétences à démontrer ? Quel justificatif apporter à ce privilège chronologique accordée à un savoir technique classique ayant valeur d'épreuve éliminatoire ? Dans quelle mesure, un rapport d'équivalence entre les différents secteurs du judo constituerait-il une transgression au regard de la pratique actuelle ? Remplacer l'approche d'un examen global, évalué par des jurés considérés comme polyvalents, par l'obtention de modules soumis au regard d'un jury composé de spécialistes reconnus de chaque secteur serait de nature à élever le niveau d'exigence et à renforcer la qualité de l'évaluation.

La prestation libre, lorsqu'elle est demandée, ne suscite pas de remarques. Cependant, bien que la contribution écrite du candidat ne soit pas remise en question, sa nature, sa qualité et son évaluation soulèvent plusieurs types d'objections.

Précédemment évoquée, l'étude des contributions écrites personnelles fait apparaître des niveaux très inégaux. Un regard attentif sur les productions réalisées depuis plusieurs années couvre un ensemble disparate s'étendant du plagiat identifié ou du simple recueil photographique illustrant la biographie et les succès du candidat jusqu'au travail construit et structuré présentant une réflexion originale et argumentée étayée par des connaissances larges et maîtrisées.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Les candidats ne sont pas en cause. Le problème est celui du décalage entre l'ambition formulée dans l'attente institutionnelle et la tolérance peu justifiable qui conduit à leur acceptation. En effet, les textes précisent :

La contribution [...] aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo français et pourra être mise au service des générations actuelles et futures. La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé. Elle est indispensable à l'obtention du grade.²⁸

L'objet de cette remarque n'est ni de contester les validations acquises ni de faire un relevé des inexactitudes et autres erreurs. L'intention est ailleurs. Le judo français se doit de donner l'opportunité, à ceux qui le composent et qui en font la renommée, de réaliser des productions tendant vers leur optimum d'excellence. À ceux qui considèrent qu'une contribution n'est pas une thèse universitaire, il est aisé de répondre que les étudiants bacheliers, qui rappelons-le, constituent aujourd'hui 95% d'une classe d'âge, ont tous été initiés à la rédaction d'un mémoire comprenant *a minima* une introduction, une problématique, une démonstration argumentée, une conclusion et une bibliographie.

Un travail important de conseil et d'assistance est systématiquement mis en œuvre dans la perspective de l'étude des *kata* pour les haut grades. Pour élever la qualité des productions écrites des candidats au niveau de leur expertise pratique, il existe des solutions simples. Au même titre que certains judoka sont arbitres, entraîneurs ou jurés d'examen, le judo français comprend nombre de spécialistes dans les domaines de la médecine, de l'apprentissage moteur, de la philosophie, de l'histoire, de l'art... qui ne seraient que valorisés en guidant les recherches des postulants jusqu'à l'obtention de *l'imprimatur* qui attesterait la recevabilité du document et autoriserait sa présentation puis son éventuelle diffusion.

« Enrichir le patrimoine du judo français » au service des « générations actuelles et futures » exige de la rigueur. Le judo français est le seul qui se soit donné une telle ambition. La suppression du dossier pour le grade de 7^e *dan* est perçue comme une régression car l'idée de départ est excellente. Un système fonctionnel simple à mettre en œuvre et bénéficiant aux candidats comme à l'institution est essentiel pour préserver la continuité et transmettre de notre héritage.

Le judo français a un devoir vis-à-vis de ses anciens. L'âge, le handicap, les aléas de la vie professionnelle ou personnelle limitent les possibilités d'investissement et les capacités de chacun à monter en grade. La question ne peut être traitée ici. Elle concerne cependant un nombre important de pratiquants.

Pour ce qui est du 1^{er} *dan* technique, les chiffres du taux de présentation semblent varier selon les années et les régions entre 5 et 15 %. Ce point ne peut être abordé pour les raisons suivantes. Tout d'abord, les données auxquelles nous avons eu accès sont insuffisantes à l'heure actuelle. Ensuite, il existe une limite institutionnelle pour ces examens spécifiques. Enfin, le grade d'expression technique, s'il permet logiquement d'exiger un niveau plus élevé de connaissances, n'implique pas d'attendre de ses postulants, l'expression d'un autre éventail de compétences.

Le cas est différent lorsqu'il concerne les plus haut grades qui ont, en leur temps, satisfait les tests d'efficacité. Une prise en considération des acquis de l'expérience et des limites physiques individuelles apparaît comme une demande récurrente dans les réponses à la consultation. Il est souhaitable qu'elle fasse l'objet d'une étude attentive et de réponses circonstanciées.

²⁸ Textes officiels, *op.cit.*, p. 87.

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

L'accompagnement des postulants ne doit pas ignorer les athlètes engagés dans la filière du haut niveau. D'anciens projets fédéraux ont proposé que dans les différents centres de préparation régionaux comme nationaux, un temps court de l'ensemble du volume annuel consacré à l'entraînement soit dédié, durant les périodes de récupération, à des moments de formation visant à faire acquérir une vision plus large du judo dans les domaines de la culture, de la technique, des *kata* et de l'organisation fédérale.

La sélection très rude dont ces jeunes sportifs font l'objet ne permet qu'à quelques élus d'atteindre les objectifs fixés et de réaliser leurs rêves. Les sacrifices acceptés par une grande majorité de ceux qui ne peuvent poursuivre l'aventure rendent difficile une reconversion qui est depuis trop longtemps insuffisamment prise en compte par l'institution fédérale.

L'enseignement du judo apparaît trop souvent comme la principale solution de repli. L'adaptation est d'autant plus difficile que l'expérience que ces athlètes ont de la discipline est exclusivement centrée sur la recherche de l'efficacité sportive. Les grades qui leur sont décernés ont une valeur réelle mais, dans l'intérêt de tous et dans le respect des objectifs sportifs, une meilleure prise en compte du devenir de chacun s'impose pour leur permettre d'accéder à une maîtrise élargie de l'activité garante d'une éventuelle réussite ultérieure dans le domaine de l'enseignement d'un judo pour tous.

RECOMMANDATION 8

RENDRE COMPTE DE MANIÈRE OBJECTIVE ET TRANSPARENTE DES DÉCISIONS PRISES ET DE L'APPLICATION DES CRITÈRES UTILISÉS

Si de nombreuses remarques ont été exprimées en termes d'interrogations, de souhaits ou de suggestions, d'autres, certes moins nombreuses mais beaucoup plus critiques, sont apparues dans des formes non voilées. Arguments à l'appui, certains répondants n'hésitent pas à rappeler lors de leur entretien ou dans leur réponse au questionnaire, des propos jugés abusifs, des courriers mensongers et diffamatoires, des informations défaillantes ou encore une nette inégalité dans l'utilisation des critères en vigueur.

Les règles docimologiques doivent être strictement appliquées. Le respect dû au candidat se doit d'être constant depuis l'accueil jusqu'à la délivrance du résultat. Aucun postulant au 6^e *dan* ne doit plus entendre dire pour seuls mots d'explication : « C'est insuffisant. Ça manquait de déséquilibre ! ». Il a été maintes fois demandé qu'un rapport écrit détaillé et circonstancié soit automatiquement communiqué en cas d'échec. À ce propos, ne pourrait-on considérer la systématisation d'un entretien explicatif avec le jury ? Il n'y aurait rien d'original à une telle procédure. Les concours très sélectifs de la fonction publique organisent la réception des ajournés qui peuvent ainsi s'entretenir de leur prestation avec le jury et mieux préparer une nouvelle candidature.

Pour les plus haut grades, la critique parfois très acerbe traduit un mal-être réel. La partialité, l'absence de transparence et l'incompréhension de certaines décisions sont plusieurs fois relevées.

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Interrogé sur le sujet, un des membres de la commission nationale le reconnaît sans hésitation : « C'est vrai, les critères ne sont pas les mêmes pour tous ! ».

Un nombre non négligeable de haut gradés a manifesté de l'incompréhension et contesté l'entre-soi et l'opacité qui jalonnent depuis trop longtemps les appréciations et les choix. Avec insistance, ils demandent la lisibilité entière qui leur est due au regard de leur position.

Beaucoup se sentent écartés en raison de critères de présentation qui font curieusement, pour certains, l'objet de dérogations non justifiées publiquement. Le critère de l'ancienneté s'applique de manière très différenciée pour des raisons non révélées. Le reproche majeur formulé est celui du défaut de mise à jour d'un suivi de carrière et l'absence de renseignements précis recueillis par la structure nationale sur l'investissement réel des personnes promouvables.

Une demande, plusieurs fois exprimée, vise la prise en compte des acquis de l'expérience perçus comme très négligés par l'institution. Le reproche porte également sur l'activité « inter-grades » qui se doit d'être mieux renseignée et authentifiée. En effet, des élévations en grade semblent difficilement compréhensibles et acceptées quand l'entourage des promus a été témoin d'une longue mise en sommeil ou d'un très faible niveau d'activité fédérale.

Au niveau national, il est urgent de rompre, dans le travail préparatoire en commission en vue d'une présentation à la délibération générale, avec l'opacité des choix et des propositions sur des critères non révélés. Il est difficilement acceptable qu'il n'existe aucune mise à jour régulière et consultable des dossiers des postulants, que leur parcours soit résumé à une synthèse tronquée. Des avis objectifs doivent pouvoir être établis sur des dossiers complets et sans faille. Les décisions doivent être justifiées autrement que par des votes à bulletin secret qui n'ont pas leur place à ce niveau de nomination.

Ce ne sont pas les critères qui sont en cause. Ils existent et définissent des outils précis pour apprécier et catégoriser le niveau d'expertise de chacun. Ce qui pose problème, c'est l'application humaine trop souvent inégale, imprécise et jamais explicitée.

Ce rapport n'entend pas dresser un réquisitoire des décisions plus ou moins anciennes jugées sources de polémiques. L'intention est de faire que les choix à venir ne soient plus entachés de zones d'ombre. Beaucoup d'espoirs sont formulés pour qu'une politique de clarification des procédures soit rapidement mise en place.

Promouvoir un judoka à un tel niveau d'excellence, c'est affirmer sa reconnaissance collective par la divulgation d'un parcours qui ne peut que valoriser l'impétrant comme l'institution fédérale et entraîner une saine émulation auprès des générations suivantes. Il est souhaitable d'aller vers plus de transparence, de faire que les nominations des haut gradés (7^e et au dessus) soient accompagnées des motivations du jury plénier ou de la commission, que la biographie des judoka promus, en particulier en ce qui concerne l'ensemble de leurs actions depuis leur dernière promotion, soit clairement rendue publique.

Les répondants sont également nombreux à s'interroger sur l'utilisation du critère de l'ancienneté dans le grade. Lorsqu'il ne s'agit que de traduire un âge plus avancé, ce seul élément ne peut être considéré comme recevable. Il n'en est pas de même de l'investissement continu et institutionnellement reconnu.

Comme il a déjà été mentionné, la richesse technique et culturelle des *kodansha* est insuffisamment exploitée. Leur contribution auprès des clubs et leur aide pour la préparation des jeunes candidats ont fait l'objet de projets fédéraux non retenus qui ont déjà été évoqués. Certains, durant les entretiens, ont fait état d'une proposition qui, au même titre que l'organisation des épreuves techniques du 1^{er} *dan* sous forme de district, mérite une attention toute particulière.

ÊTRE CEINTURE NOIRE EN 2024

Un principe similaire existe dans le domaine des formations en outre-Atlantique. Il consiste, dans un premier temps, à allonger les délais entre les grades de manière conséquente et, dans un deuxième temps, à attribuer des réductions de temps en fonction de la participation active des candidats à la vie du judo français dans des secteurs prédéterminés.

Les avantages sont nombreux, tant pour l'institution qui peut ainsi mettre en œuvre et suivre des actions planifiées de développement, que pour les personnes impliquées qui se sentent utiles et considérées. Ceux qui les côtoient deviennent ainsi les témoins de la permanence et de la qualité d'un investissement qu'il est alors possible de quantifier et d'évaluer.

Les acteurs du judo français ont un grand respect pour le grade. Tous font de grands efforts pour mériter le niveau qu'ils ambitionnent. L'abnégation dont ils font preuve n'ignore pas les limites qui sont les leurs, mais elle s'accompagne d'une forte attente en termes de justice et d'impartialité.

CONCLUSION

Une enquête sur les contenus d'examen et sur les modalités de délivrance des grades dans plusieurs pays appartenant à divers continents a été entamée. Bien que n'étant pas suffisamment approfondie pour faire l'objet d'une présentation détaillée, elle permet de dégager l'importante variabilité des attentes officielles. Si, de manière commune, les champs de connaissances retenus par les contenus de programme visent le domaine culturel, le savoir technique et l'efficacité combative, d'importantes disparités existent concernant les attentes institutionnelles, notamment en ce qui concerne les démonstrations de *kata*.

Ces axes référentiels renvoient au mode de développement de l'activité dans chaque nation et aux influences déterminantes qui façonnent les conceptions, tantôt traditionnelle, tantôt sportive de la discipline. Le modèle des grades défini par le Kodokan et celui de la fédération internationale constituent les cadres de référence principaux. Ils sont appliqués dans des proportions très dissemblables par les organisations nationales. À la maîtrise isolée des techniques appartenant au *gokyo* sont parfois associés des schémas tactiques systématisés. Les performances sportives sont parfois retenues très tôt, parfois différées. La diversité est plurielle.

Comme il a été démontré, le système français est spécifique. Le changement de paradigme que suggère la demande effectuée par la vice-présidence conduit à adapter l'évaluation du grade en judo aux réalités actuelles et à venir. Pour être acceptée et produire une réelle amélioration, la démarche doit recueillir l'adhésion collective.

Dès lors, que conclure des analyses qui précèdent et comment répondre à la question posée de l'identification et de la hiérarchisation des compétences ? L'avis général, fidèle aux préceptes édictés par Jigoro Kano, fait émerger deux domaines d'accord.

Le premier correspond aux différents champs d'expertise que constituent :

- le secteur des savoirs culturels,
- les savoirs techniques et tactiques,
- une efficacité combative en situation d'affrontement contre des adversaires du même niveau,
- un certain degré de maîtrise dans la défense personnelle,
- un comportement social respectueux des principes éducatifs de la discipline,
- un investissement dans la vie fédérale.

Le second renvoie à la notion de paliers d'expertise qui permet de distinguer des étapes au sein desquelles il devient pertinent de faire varier l'échelle des niveaux de compétences.

Selon les pays, les appréciations divergent. Certains isolent le 1^{er} *dan* des 2^e et 3^e. D'autres englobent les trois degrés. Tous considèrent un temps de rupture au niveau du 3^e. C'est le choix qui

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

est fait. Le second palier associe les 4^e et 5^e *dan*. L'autre distinction apparaît au niveau des 6^e et 7^e *dan*. Le dernier stade est celui des très haut grades, 8^e, 9^e et 10^e *dan*.

Une grille d'observation des compétences est à construire. Il n'appartient pas aux membres de l'Académie d'en donner une liste définitive en proposant *ex cathedra* un ensemble prédéfini de critères d'observation et d'évaluation des attitudes et des comportements. Il est cependant possible qu'une réflexion s'installe à partir des indices le plus souvent utilisés dans le monde de l'entreprise tels que le contrôle de soi, la gestion des émotions, le comportement social, la relation aux pairs, l'acceptation de la règle, l'aptitude à contribuer au développement général, l'aptitude à transmettre un savoir et une culture, le niveau de rayonnement...

En conséquence, le rapport se borne à présenter les secteurs les plus reconnus et les plus acceptés pour lesquels il conviendra qu'une commission de spécialistes *ad hoc* propose des repères et des critères d'évaluation. Sur la base des analyses effectuées et des avis recueillis, il est possible de dresser le bilan suivant pour définir les quatre paliers d'expertise :

-Du 1^{er} au 3^e *dan* : « savoir technique essentiel et efficacité combative »

Le 1^{er} *dan* consacre l'entrée dans la famille des judoka confirmés porteurs de la ceinture noire. Il garantit une connaissance de base couvrant les secteurs essentiels : la technique, l'efficacité, la culture. Les grades suivants approfondissent ces mêmes domaines en concrétisant un engagement personnel de plus en plus affirmé et un comportement social solidaire et respectueux des principes de la discipline.

-Du 4^e au 5^e *dan* : « savoir technique approfondi et capacité à transmettre »

Les 4^e et 5^e *dan* ont certes des compétences plus affirmées dans le domaine de l'efficacité. En termes de savoir technique, la différence tient à l'important élargissement des connaissances dites « classiques » se référant aux contenus des systèmes d'enseignement Kodokan ou Kawaishi. Les titulaires de ces grades doivent être capables de remplir un rôle de passeur de savoir, de faire preuve de compétences ou d'acquis d'expérience dans la transmission des valeurs éducatives du judo au sein du milieu fédéral.

-Du 6^e au 7^e *dan* : « expertise technique aboutie et rayonnement national »

Les titulaires des 6^e et 7^e *dan* sont des moteurs d'évolution. La logique voudrait que leur comportement, leurs actions et leurs interventions soient mises au service du développement du judo français, qu'ils partagent leurs compétences et leur dynamisme avec les générations futures.

-Du 8^e au 10^e *dan* : « expertise et excellence reconnues internationalement »

L'accès à ce niveau de grade suppose un investissement, une expertise et une excellence reconnus par tous et hors des frontières. Le problème lorsqu'il existe tient moins à la nomination des personnes qu'à l'absence de justification et de diffusion publique des raisons attestant la décision officielle.

Les examens au grades de 5^e, 6^e et 7^e *dan*, par l'intérêt qu'ils suscitent et par la qualité des productions qu'ils rassemblent, fonctionnent comme un observatoire de la vitalité du judo français. Les prestations évaluées durant les épreuves sont autant de reflets de l'ampleur des connaissances des candidats, de leur adhésion aux valeurs et à la culture du judo et de leur savoir technique et tactique, en d'autres termes, de leur niveau d'expertise et du dynamisme dont ils font preuve.

L'évaluation des compétences reste le cœur du sujet. Au *shin* de *shin gi tai*, il est, sans hésitation, préférable d'opposer le concept d'attitude. Une attitude est un comportement

CONCLUSION

observable. En tant que telle, l'attitude permet une quantification objectivable du comportement de la personne.

La logique éducative que l'on voit en action dans les dojo est l'axe central de la formation du caractère et de l'image publique du judo. La ceinture noire en est le symbole. Celui qui la porte est celui sur qui tous les regards convergent. C'est lui qui façonne, embellit mais parfois aussi entache cette image. Être ceinture noire et plus encore être haut gradé ne peuvent se réduire à une simple maîtrise technique ou à une collection de résultats sportifs. L'exemplarité est attendue. Nous l'avons montré, le concept de *shin* est bien trop large, insuffisamment mesurable et trop sujet à des interprétations morales ou partisans pour être utilisable comme critère d'évaluation.

Interrogeons-nous pour finir sur l'intérêt qu'il y a à associer promotion et recrutement. Pour les grades élevés, l'accès au niveau supérieur constitue une promotion individuelle. Une telle nomination ne peut-elle, en même temps, s'inscrire dans une politique de recrutement des acteurs du développement du judo français ?

Longtemps, les concours de l'éducation nationale ont fait appel de manière quasi exclusive à l'érudition des candidats, seul véritable élément de sélection. Depuis plusieurs décennies cependant, l'intérêt de la nation a privilégié le recrutement d'agents pour la mise en œuvre d'une politique clairement établie mais susceptible d'évoluer selon les besoins et les époques. Il est inutile de faire appel au monde de l'entreprise pour renforcer cet argument.

Le judo, sa pratique, ses besoins, sa population... sont en constante évolution. Introduire dans les contenus d'examens des grades élevés de nouveaux champs correspondant à des options complémentaires visant à répondre à des axes politiques de développement ne pourrait que valoriser les individus et la structure.

Il ne fait aucun doute que le brillant comportement de l'équipe de France lors des Jeux olympiques de Paris et leurs résultats exceptionnels vont renforcer l'image publique du judo et l'attrait des Français pour une discipline qui, aux yeux de tous, associe la formation du caractère, le respect des valeurs citoyennes et la gloire sportive.

Être un jour ceinture noire deviendra le vœu secret de chaque nouveau pratiquant. La réflexion initiée ici sur la notion du grade puise toute sa pertinence et son intérêt dans la conduite d'une nécessaire politique d'accompagnement des ambitions de ces licenciés à venir afin qu'un plus grand nombre d'entre eux puisse atteindre cet objectif et ensuite le dépasser.

Fait à Bordeaux, le 24 août 2024.

Michel Brousse
Rapporteur
Secrétaire de l'Académie française de judo



ANNEXES

Les statuts de l'Académie française de judo

Lors de l'assemblée générale de la FFJDA du 19 avril 2015, le président en exercice, Monsieur Jean-Luc ROUGE a présenté le projet de création, à l'initiative fédérale, d'un organisme interne à la fédération ayant pour objet d'étudier, d'analyser, conserver, promouvoir et développer les aspects culturels, historiques et sociétaux, pédagogiques et techniques de l'enseignement et de la pratique du judo, du jujitsu, du kendo et des DA afin de sauvegarder et de transmettre la mémoire des faits qui ont façonné leur histoire depuis leur apparition en France et d'en poursuivre l'étude.

Cet organisme dénommé Académie Française de Judo reçoit notamment pour mission de rassembler, de favoriser et de valoriser la production d'études, de contributions, de communications et de parutions de toutes natures traitants des travaux destinés à analyser et enrichir l'enseignement et la pratique des disciplines fédérales ainsi que leur insertion dans la société française et de procéder également à la constitution d'un fonds des documents de toutes natures produit par les acteurs et les observateurs de l'émergence et du développement de ces disciplines.

Article 1 - Objet et Mission

Conformément à l'article 9 de ses statuts et à l'article 15 de son règlement intérieur, il est constitué au sein de la FFJDA un organisme, sous statut particulier, dont l'objet et la mission sont définis par le préambule ci-dessus.²⁹

Les membres de l'Académie française de judo

Composition de l'Académie française de judo à la date de remise du rapport

Pierre Albertini†, André Andermatt, André Bourreau, Jane Bridge, Jean-Claude Brondani, Michel Brousse (secrétaire), Yves Cadot, Fabien Canu, Alain Chaudeseigne, Henri Courtine†, Jacques Delvaux, Brigitte Deydier, Serge Feist, Gérard Gauthier, Jean-Claude Giro, Lionel Grossain, Pierre Guichard, Didier Janicot, Norikaku Kawaishi, Jacques Le Berre, Yvon Mautret, Didier Menu, Bernard Messner, Jean-Jacques Mounier, Pascale Pierrot-Cracco, Stéphane Nomis (*es qualite*), Louis Renelleau†, Jean-Luc Rougé, Frederico Sanchis, Jean-Pierre Tripet, Patrick Vial, Mohammed Zouarh (*es qualite*).

²⁹ Textes officiels 20213/2024, *op. cit.* p. 176-177.
https://www.ffjudo.com/resource-file/document/1693915266_3cdae54e22e5e26c1a54.pdf,
(consulté le 24 juillet 2024).

Chronologie du rapport

03/05/2023	Courrier de la vice-présidence de France Judo
25/09/2023	28 ^e séance de l'Académie Présentation et accord sur un plan d'action Demande de contributions aux Académiciens
15/11/2023	Date limite de réception des contributions des Académiciens
17/11/2023	Constitution d'un groupe de travail Désignation d'un rapporteur Début de la collecte d'informations Début des entretiens
27/05/2024	Élaboration et test du pré-questionnaire Début du traitement des données statistiques
26/06/2024	Colloque des haut gradés au Temple-sur-Lot Présentation de l'enquête et diffusion du questionnaire (papier et en ligne)
14/08/2024	Date limite de réception des réponses au questionnaire
15/08/2024	Analyse du questionnaire
20/08/2024	Fin de rédaction
24/08/2024	Vérification du rapport
02/09/2024	Remise du rapport



Questionnaire



LE GRADE EN JUDO - ENQUETE

Cadre

Rapport effectué par l'Académie française de judo à la demande de la vice-présidence de France-Judo (Secrétariat général et Culture)

Objectif

Déterminer les compétences requises pour chaque niveau de grade à partir du premier dan

Modalités de passation

-Questions prédéfinies

Précision

-Définition :

« Une compétence est une **capacité d'action efficace** face à une famille de situations qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des **connaissances nécessaires** et de la **capacité de les mobiliser** à bon escient, en temps opportun, pour **identifier et résoudre de vrais problèmes** ».

-Remarque: D'une part, la compétence se traduit par l'atteinte de l'objectif visé. D'autre part, chaque compétence est étroitement liée au contexte dans lequel elle est réalisée.

Date et lieu :

Nom Prénom :

Date de début en judo :

Date du 1^{er} dan :

Grade actuel et ancienneté dans le grade :

Fonctions :

MICHEL BROUSSE

1

ACADEMIE FRANÇAISE DE JUDO

Question 1 : Niveau de grade et paliers d'expertise

-Estimez-vous que les compétences visées doivent être définies pour chaque niveau de grade ou pensez-vous qu'il est préférable de définir des niveaux de compétence au sein de paliers d'expertise ?

Cerclez la réponse de votre choix :

- a) Dix niveaux : 1^{er} dan, 2^e dan, 3^e dan, 4^e dan, 5^e dan, 6^e dan, 7^e dan, 8^e dan, 9^e dan, 10^e dan
b) Trois paliers : du 1^{er} dan au 5^e dan, du 6^e dan au 8^e dan, du 9^e dan au 10^e dan
c) Quatre paliers : du 1^{er} dan au 3^e dan, du 4^e au 5^e dan, du 6^e au 7^e dan, 8^e dan et plus
d) Autre réponse (à définir) :

Précisez et justifiez votre réponse

Question 2 : Les compétences dans le système actuel

-Précisez et analysez les compétences que vous estimez validées par le système actuel?

Du 1^{er} au 5^e dan :

Du 6^e dan au 8^e dan :

Autres remarques :

MICHEL BROUSSE

2

ACADEMIE FRANÇAISE DE JUDO

Question 3 : Les grades en 2024

-Les compétences retenues par le système des grades en vigueur vous semblent-elles être adaptées au regard de la réalité et des besoins actuels du judo français ?

Du 1^{er} au 5^e dan :

Du 6^e dan au 8^e dan :

- En fonction des niveaux de grade ou des paliers d'expertise que vous avez choisis, quelles compétences souhaitez-vous voir évaluées pour répondre à la réalité et aux besoins du judo français d'aujourd'hui ?

Veuillez préciser et justifier votre réponse

MICHEL BROUSSE

3

ACADEMIE FRANÇAISE DE JUDO

-En fonction des niveaux de grade ou des paliers d'expertise, quelles procédures vous paraîtraient les mieux adaptées à l'évaluation des compétences que vous avez retenues ?

Veuillez préciser et justifier votre réponse

Commentaires et autres remarques – Parole libre

Un anonymat temporaire de 5 ans est proposé pour cette dernière question. Souhaité : OUI - NON

MICHEL BROUSSE

4

ACADEMIE FRANÇAISE DE JUDO

Extraits des réponses au questionnaire

Six cent vingt-sept personnes ont répondu au questionnaire. Il n'était pas possible de faire figurer l'ensemble des réponses. Les quelques exemples qui suivent renvoient aux dernières questions. Leur choix, et une présentation dans un ordre volontairement aléatoire, témoignent de l'intérêt suscité par le questionnaire ainsi que de la richesse, de la variété et la pertinence des points de vue exprimés. Seules les erreurs typographiques et quelques scories orthographiques ont été corrigées lorsque nécessaire.

Les réponses ci-dessous correspondent aux questions suivantes:

- En fonction des niveaux de grade ou des paliers d'expertise que vous avez choisis, quelles sont les compétences que vous souhaiteriez voir évaluées pour répondre à la réalité et aux besoins du judo ?
- En fonction des niveaux de grade ou des paliers d'expertise, quelles procédures vous paraîtraient les mieux adaptées à l'évaluation des compétences que vous avez retenues ?
- Commentaires et remarques

Les délais sont très discutables car trop rapprochés. En particulier entre le 5^e et le 6^e Il faudrait revenir à une durée permettant vraiment la réflexion et acquérir de la maturité dans ce grade (shin gi tai). Dans la nomenclature des grades, il devrait vraiment apparaître les compétences à atteindre pour chacun des niveaux et des attendus de fin de palier.

Initiative intéressante. Merci de nous solliciter

Merci de donner la parole aux judokas pour faire évoluer le JUDO.

Pour les plus anciens judoka exemple des années 1980 et après / le grade leur semble dévalué et ne plus représenter des valeurs de combat et de qualité technique

Il faudrait que dans la commission plénière et la sous-commission, des personnes n'ayant pas un parcours sportif puissent avoir leur mot à dire en étant membres (pourquoi pas élu par les CODG et CORG de toute la France).

Les connaissant! Pour la plupart, je pense que certains juges ne sont pas assez compétents dans certains domaines (je les ai cités plus haut dans ce questionnaire)

Arlésienne

A titre personnel, pour un passage de grade pour le 7^e dan, l'obligation d'avoir été 1^{re} division est un frein. Personnellement j'ai fait du judo depuis 1967 soit 57 ans je suis professeur principal dans deux clubs actuellement. Alors je ne trouve pas normal que je ne puisse pas me présenter

Je déplore que certains diplômes soient donnés à la tête du client et pas aux notes obtenues

Les grades sont une richesse pour notre fédération et notre sport. Je connais peu d'autres fédérations ou sport qui puissent prétendre à proposer une pratique pour leurs adhérents et une formation sur toute une vie

Personnellement, j'ai été dégoûté du passage au 6^e dan, 2 fois 3 oui 2 non, je préfère ne plus rien passer et me consacrer à mes élèves et me faire plaisir ensemble avec des randoris et de la technique

Je pense qu'il faut revoir les âges pour passer les grades

Ceinture noire 1^{er} dan 15 ans 2^e dan 17 ans, 3^e dan 20 ans, 4^e dan 24 ans, 5^e dan 29 ans, 6^e dan 40 ans, 7^e dan 50 ans.

Concernant le 6^e dan prendre en compte les années d'enseignement avec attestation. Niveau enseigné formateur de ceintures noires et 1 minimum d'heures. Catégorie enseignants, champions, à part

ANNEXES

A mon avis, donner la possibilité aussi de valider un grade par validation des acquis professionnels. Quand vous avez travaillé en tant que salarié du judo pendant toute votre carrière, vous avez naturellement œuvré pour le judo. Il serait normal de prétendre à un grade

Acceptons d'ouvrir et d'augmenter le nombre de 1^{er}, 2^e, 3^e dan... et ainsi de suite...

Sachons dépasser les notions de « avant, c'était comme cela » et donc ne pas avancer. Qui n'avance pas recule et d'autres Arts martiaux ont bien compris cela, nous rattrapent, nous dépassent. Et ceci tout en gardant nos valeurs actuelles! C'est simplement modifier et actualiser par rapport à l'évolution générale. Merci

Très belle initiative que cette enquête. Lorsque j'étais secrétaire de CORG, je luttais toujours pour que mes jurys soient neutres, impartiales, et justes. J'essayais de rappeler à l'ordre ceux qui n'entraient pas dans cette logique. Au bout d'un moment et de plusieurs rappels à l'ordre, je les écartais. Actuellement, il y a encore parfois trop de disparités d'un jury à l'autre.

La durée réduite entre le 5^e dan et le 6^e dan me questionne fortement

Si la carrière des athlètes de haut-niveau contribue à l'évolution dans leurs grades, la carrière et l'engagement des enseignants doit aussi leur permettre de progresser dans leurs dan

Les futurs enseignants vont être mis en face de problématiques que les plus anciens n'avaient pas.

Communautarisme, mise en cause permanente des règles, déstructuration des familles, etc...

Ne rien céder sur les valeurs développées dans notre sport va être le plus grand défi à mettre en œuvre pour nos futurs EDUCATEURS et pour la Fédération. Le rôle social du judo va prendre de plus en plus de place dans notre enseignement. Pratiquement autant que la transmission des connaissances

Il est difficile est long de préparer les grades (trouver les partenaires et les tenir jusqu'au bout) surtout lorsque l'on multiplie les casquettes, il pourrait être bien sous certains cas de gros investissements de faciliter le passage au même titre que pour les sportifs qui se voit octroyer les grades de par leur résultat sportif (ex: 6^e dan). Les conditions d'accès au 7^e et au-delà pour ma part reste obscures. J'ai connu des personnes qui sont restés 6^e pendant plus de 30 ans malgré un gros investissement et une reconnaissance sur le territoire de leurs actions et de leur engagement sans faille. (Cf.X jamais proposé au 7^e - Pourquoi?)

J'en reviens à certain de mes propos: que voulons-nous pour le judo français: formation de citoyens lucides éclairés et actifs dans la société ou de futurs champions. Les deux sont peut-être possibles, mais il faut s'en donner les moyens, notamment dans les conditions d'accès au plus grand nombre: dojos communaux, dojos départementaux (chauffés et sans installation lourde et chronophage)... licence plafonnée pour ne pas être le sport le plus cher du village... Car si les compétences de l'encadrement sont souvent remarquées par les familles, les conditions d'accès (prix, installations...) sont souvent un frein

Aujourd'hui, je ne me reconnais pas dans le système actuel des grades. Je souhaiterais que l'on ne vulgarise pas les très hauts Grades comme cela est mon ressenti actuellement

Le grade, depuis ses origines, n'est pas une marque de pouvoir, mais de maîtrise. Un signe de reconnaissance qui a toujours accompagné la pratique, l'entraînement. La ceinture n'identifie pas précisément un niveau de compétence, elle désigne ce qu'on pourrait appeler un « niveau de maturation », tant physique que technique et mentale. Le grade symbolique d'un certain idéal d'accomplissement. C'est à lui désormais de savoir se tenir... Son grade fraîchement acquis n'est pas qu'un nouveau statut, une reconnaissance à afficher sur les hanches comme on affiche un diplôme dans sa chambre.... Il est une responsabilité nouvelle. Que serait le grade sans une pratique sincère ? Rien ou pire. C'est la pratique qui fait le judo, qui crée les progrès individuels et collectifs. Le grade demande qu'on s'interroge sincèrement sur ce qu'il est, nous incite, nous « force » en quelque sorte à nous situer par rapport à ce qu'il représente. L'exercice qui consiste à réfléchir par soi-même à ce qu'il nous inspire de notre pratique est essentiel. Il s'offre à chaque pratiquant de judo comme une évocation de l'alchimie qu'il est en train d'accomplir à travers sa pratique. Le judoka mûrit de l'effort quotidien qu'il fournit dans le dojo à la poursuite de principes de l'efficacité. Le grade de Ceinture Noire est à mon avis dévalorisé, suite à la dernière directive (2 années de licence ne font pas un judoka qui pourra s'inscrire au BPJEPS, soit 3 ans pour enseigner...

Des validations par acquis d'expérience concernant les passages de grade.

Je suis encore assez souvent sur des tatamis il est navrant de voir des candidats 1^{er} dan bien en difficulté pour répondre lors des épreuves techniques. Ceci même pour des techniques de niveau ceinture verte

L'intérêt d'un grade réside dans l'image qu'il renvoie ... En dévaluant les grades on ne rend service ni au Judo ,ni à celui qui le porte

Au 4^e Dan, j'ai été ajourné à l'UV tachi waza parce qu'à la technique subsidiaire demandée, j'ai exécuté harai-tsuri-komi-ashi sur uke qui recule alors qu'on attendait que je l'exécute sur uke qui avance au 5^e Dan, le président du jury composé de quatre juges seulement, m'a parlé d'entrée sur un ton méprisant; à l'issue de ma prestation, j'ai été

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

appelé de suite pour entendre mon ajournement malgré les protestations du quatrième juge contestant une décision injuste sans aucune délibération préalable. L'un des juges m'a reproché en tout et pour tout d'avoir exécuté sukui-nage en projetant derrière moi! Au 6^e Dan, à l'issue de ma prestation, le jury a délibéré pendant environ 15 min. Les spectateurs hauts gradés, dont un 8^e Dan, ayant suivi mes évolutions, étaient convaincus de mon succès. Malheureusement, le président du jury m'a annoncé le jugement suivant: « Vous y êtes presque »; « Pour la partie omote, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ». En fin: « Vous avez commis quelques petites imprécisions parce qu'on s'est aperçu que vous étiez fatigué et vous avez fait trop de techniques ».

Les grades ne doivent pas être bradés. La durée entre les grades est actuellement trop courte. C'est la course aux grades en particulier pour le passage du 6^e dan. Les demandes de grades exceptionnels affluent de manière inacceptable, en provenance de certaines personnes qui, soit refusent de travailler pour présenter leur grade et d'autres qui n'ont jamais eu le niveau technique nécessaire pour obtenir un haut grade.

Pour 6^e l'examen technique est bien mais il y manque des éléments sur l'expérience du candidat.

Pour le 7^e dan le changement continu de façon de faire font que l'on se cherche et ce n'est pas à mon avis la bonne manière.

Il faut peut-être voir plus profondément les fonctions et l'ancienneté des candidats et non seulement sur une prestation

La culture et l'investissement au sein du ou des clubs, comité, ligue ou fédération

Moins de techniques tirés au sort et remplacé par un système d'attaque dès le 2^e dan

Il faudrait revenir à un passage de grade plus simple

Du 1^{er} dan au 3^e dan : Tai- Maitrise de sa forme de corps, avec une progressivité. Maitrise grandissante de l'efficacité. En lien avec le Gi

Gi- Maitrise grandissante de la technique (le kata doit être évalué en fonction de la morphologie du candidat)

Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies);

du 4^e au 5^e dan : Tai- Maitrise de sa forme de corps, avec une progressivité. Maitrise grandissante de l'efficacité. En lien avec le Gi

Gi- Maitrise grandissante de la technique (le kata doit être évalué en fonction de la morphologie du candidat); adaptation de sa technique avec ses capacités physiques; capacité à transmettre

Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage avec les pairs et les élèves)

du 6^e au 7^e dan : Tai- (Grande) Maitrise de sa forme de corps. (Grande) Maitrise de l'efficacité. En lien avec le Gi

Gi- Maitrise de la technique (compréhension de la logique de la pratique)

Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage de la technique et de la philosophie avec les pairs et les élèves); capacité de prise de hauteur : en quoi je participe à rendre le monde meilleur ?

8^e dan et plus: Tai- (Grande) Maitrise de l'efficacité.

Gi- Maitrise de la technique (compréhension de la logique de la pratique)

Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage de la technique et de la philosophie avec les pairs et les élèves); capacité de prise de hauteur : en quoi je participe à rendre le monde meilleur ?

Il serait judicieux d'apporter une réponse à propos de la culture Judo, afin de nourrir les connaissances personnelles dans le domaine

1^{er} au 5^e dan : compétences techniques évaluables par la démonstration.

6^e et 7^e dan : compétences techniques et expertise sur les aspects techniques et pédagogiques (enseignement, entraînement).

8^e dan, idem 7^e avec un engagement continue dans le judo.

9^e et 10^e dan : idem 8^e avec un niveau de reconnaissance à l'international dans un domaine (dirigeant, compétiteur, arbitre...).

Les compétences sont, selon moi, quelques soient les grades (kyu et dan) à corroborer à l'âge du pratiquant et à sa typologie. Une adaptation de la notion de littératie physique à l'univers du judo serait l'idéal. N'est-ce pas la genèse de notre discipline ? Plus que de répondre aux besoins du judo français, il est essentiel de répondre aux besoins de notre pratiquant. Besoins qui évoluent, de facto, avec son âge. Il est de plus en plus courant de rencontrer des pratiquants qui reviennent (après une pause) au dojo avec des besoins qui sont différents. Dans ce contexte de « littératie judo » les compétences sont donc à contextualiser.

En plus du niveau technique, je pense qu'il faudrait bien étudier le parcours du judoka, son implication dans le milieu du judo à tous les niveaux.

Les prérequis sont rarement respectés - exemple niveaux championnat national pour le 7^e dan

ANNEXES

A partir du grade de 6^e dan, on pourrait comptabiliser un certain nombre d'heures de stages pour passer le grade supérieur et non un examen sec. A chaque stage le candidat démontrerait ses compétences dans chaque secteur de pratique et on pourrait lui demander de gérer une séance durant le stage en exprimant son regard personnel sur le thème choisi.

Durant ces stages on pourrait évaluer le travail, la rigueur, l'investissement, les compétences sues et acquises et les qualités techniques et morales du candidat.

Pour les hauts grades, a), il faut favoriser la communication entre les différents niveaux de décision pour donner la possibilité à chacun de pouvoir mieux accéder à l'examen demandé. b), si l'accès au grade est accordé, une bonne communication sur les attendus doit être partagée

Un grade reflète un niveau de compétences technique et tactique

Avoir une réponse écrite détaillée en cas de refus pour s'améliorer à l'identique des examens des katas, en cas de refus l'on doit expliquer clairement les motifs précis du refus

En ce qui concerne les hauts et très hauts grades, les nominations doivent être confiées à un collège des hauts gradés, seuls aptes à distinguer les compétences et qualités des candidats choisis. C'est un système de cooptation qui doit être mis en place car le système des grades est élitiste, non démocratique (comme l'Académie Française). De même la parité hommes-femmes, si elle est souhaitable, ne peut être exigée.

Pour les 1^{er} et 2^e dan il ne me semble pas utile de les obliger à apprendre une nomenclature trop importante. Actuellement il faut autant de temps pour préparer un 1^{er} dan à l'UV2 qu'un 3^e ou 4^e dan! Apparemment la fédé s'en est rendue compte puisqu'elle a diminué de façon significative le nombre de techniques debout sol et ju-jitsu! Il vaut mieux selon moi posséder un socle restreint mais solide plutôt que de trop nombreuses techniques! En revanche les changements survenus: il n'est plus nécessaire d'avoir un an de ceinture marron pour passer le kata, la possibilité de marquer les points en « shiai » avant l'obtention du kata pour le 1^{er} dan, me paraissent affaiblir le niveau du grade par manque de maturité et de maîtrise des candidats

Pour les 6^e dan on assiste à une dérive qui consiste à reproduire une prestation de 5^e dan "améliorée" certains candidats n'hésitant pas à nous soumettre leur "système d'attaque-défense

Pour les 7^e dan mais nous manquons un peu de recul me semble-t-il, j'ai l'impression que nous sommes allés trop vite en besogne alors que nous leur avons demandé que leur contribution tapis soit destinée à des ceintures noires alors même que les textes officiels ne le prévoyaient pas! D'autre part l'aspect progression pédagogique n'est pas toujours compris et mis en valeur par les candidats! Et je réitère qu'il me paraît souhaitable que la version « mémoire » soit rétablie à condition que les candidats rédigent autre chose que leur « C.V »!

Le passage de grade actuel n'est pas adapté aux judokas qui ont des difficultés d'apprentissage et serait bien de développer des aménagements pour qu'ils aient plus accès au Dan qu'ils préparent

Du 1^{er} au 3^e dan grade des enseignants en début de carrière il serait souhaitable qu'ils soient mieux armés pour transmettre la culture, les valeurs et les principes du judo

Il faudrait redonner, ou plutôt donner une réelle place au Jujitsu dans les passages de grades, d'autant plus qu'il fait partie de la progression français de judo ; au Taiso et aux judos de club loisir.

De 1^{er} à 5^e Évaluation du périmètre judo (Efficacité, technique et environnement Judo en montant en compétence au fur et à mesure des grades). 6^e dan Évaluation d'un Haut Grade, recherche de la maîtrise et du rayonnement du grade . 7^e dan Évaluation d'une carrière au profit du judo dans sa totalité (implication obligatoire dans le système fédéral). Le 8^e Dan grade de prestige d'implication au niveau national et judoka ayant fait rayonné le France au niveau continental et mondial. Et 9^e réservé aux champions du monde et Olympique et personne ayant eu un rayonnement particulièrement remarquable au niveau international

Plus d'ancrage dans le shin

Nous exigeons sur les compétences ne sont pas en relation que Judo actuel. Il faut juste faire un comparatif entre l'arbitrage et la thématique demandée. Notre Judo est de plus en plus restreint. On nous demande d'enseigner des démarches pédagogiques correspondant aux différentes techniques. Nos élèves ne comprennent pas cette différence avec la réglementation en compétition. C'est pour cela que j'observe une hémorragie au niveau de mes adultes qui se dirige vers des disciplines beaucoup plus complète

Davantage de jujitsu, étant donné que les deux grades sont fusionnés, le déséquilibre actuel entre un jujitsuka qui passe ses grades et qui se doit de connaître parfaitement et de s'engager dans la pratique du judo et énorme avec un judoka qui ne doit connaître du jujitsu que quelques attaques avec des défenses validées quand bien même elles restent spécifiques judo... L'apparition récente des shiai jujitsu est un premier progrès tout comme la prise en compte des points en compétitions jujitsu il y a peu... - transmission (rendre obligatoire un investissement dans l'enseignement à partir du 3^e dan par exemple. On sait à quel point le questionnement personnel pour la transmission éclaircit sa propre pratique.)

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

L'humilité, et je ne comprends pas qu'on puisse donner des grades à des personnes qui ont eu des rapports pour mauvais comportement

Valoriser l'investissement des lors que nous donnons du temps à faire grandir le judo et les élèves

Les compétences que je trouve essentielles sont celles liées à l'élaboration et l'application d'un système d'attaque. Je pense que se recentrer sur les directions et opportunités d'attaques sont des éléments essentiels. Je pense que la connaissance et la maîtrise de la nomenclature sont essentielles mais la notion de Tokui waza pourrais être un révélateur de compétences.

Besoins du judo français : encadrement de qualité. Toutes les compétences qui concourent à améliorer la qualité de la pratique

1^{er} Dan: Le kata doit être un préalable sans failles. Davantage d'exigences aux tests combat judo et jujitsu. Il est anormal qu'on devienne ceinture noire alors que l'on tient à peine debout. 5^e Dan: A L'épreuve physique actuelle, il vaudrait mieux mettre l'accent sur les vraies connaissances techniques. 6^e Dan: idem que le 5^e Dan. Il n'est pas normal d'imposer de telles performances physiques à des candidats qui n'ont plus 20 ans. L'accent doit être mis davantage sur le mémoire nécessairement issu d'un travail rigoureusement personnel et non d'une large inspiration de l'œuvre de prédécesseurs. Il serait dans ce sens souhaitable de noter le dossier présenté autant sur le mémoire que sur le parcours du candidat, ce qui justifierait l'ensemble des questions posées. Enfin la démonstration devrait davantage reposer sur la vraie maîtrise technique que sur un marathon, face à des juges dont le véritable haut niveau serait un gage d'objectivité. Il est anormal que des juges au 5^{ème} Dan ne sachent pas qu'en sukui-nage on projette derrière soi ou qu'un président de jury ne connaissant pas le ju-no-kata vous dise méprisant que vous ne l'avez pas compris et vous annonce, en contradiction avec les délibérations du jury qu'il faudra repasser l'ensemble des épreuves.

Validation des acquis de l'expérience

Du 1^{er} dan au 3^e dan : Tai- Maitrise de sa forme de corps, avec une progressivité. Maitrise grandissante de l'efficacité. En lien avec le Gi. EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Gi- Maitrise grandissante de la technique (le kata doit être évalué en fonction de la morphologie du candidat) EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies); CARNET DE GRADE à produire avec une notation sur ces 2 items.

Du 4^e au 5^e dan : Tai- Maitrise de sa forme de corps, avec une progressivité. Maitrise grandissante de l'efficacité. En lien avec le Gi. EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Gi- Maitrise grandissante de la technique (le kata doit être évalué en fonction de la morphologie du candidat); adaptation de sa technique avec ses capacités physiques; capacité à transmettre. EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage avec les pairs et les élèves) CARNET DE GRADE à produire avec une notation sur ces 3 items

Du 6^e au 7^e dan : Tai- (Grande) Maitrise de sa forme de corps. (Grande) Maitrise de l'efficacité. En lien avec le Gi. EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Gi- Maitrise de la technique (compréhension de la logique de la pratique) PRODUCTION D'UN MEMOIRE THEMATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus + MONDO. Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage de la technique et de la philosophie avec les pairs et les élèves); capacité de prise de hauteur : en quoi je participe à rendre le monde meilleur ? CARNET DE GRADE à produire avec une notation sur ces 4 items (combien de mondo animés ? combien d'interventions sur des colloques locaux ? Quelles diffusion de la culture judo ?...)

8^e dan et plus: Tai- (Grande) Maitrise de l'efficacité. Gi- Maitrise de la technique (compréhension de la logique de la pratique). EXAMEN PRATIQUE- évaluation à partir d'une grille explicitant les attendus. Shin- Évaluation du contrôle de soi (système de pénalité en cas d'incivilité constatée); curiosité (évaluation par les formations suivies), disponibilité (partage de la technique et de la philosophie avec les pairs et les élèves); capacité de prise de hauteur : en quoi je participe à rendre le monde meilleur ? CARNET DE GRADE à produire avec une notation sur ces 4 items. (combien de mondo animés ? combien d'interventions sur des colloques locaux ? Quelles diffusion de la culture judo ?)Produire une liste des incompatibilités (sanction disciplinaire ou judiciaire, comportements inappropriés...)

Examen du candidat par ses pairs choisis pour leur propre compétence et parcours dans le judo

Une dimension orale face à un jury, une forme de tutorat sur une période déterminée avec un pair haut gradé

1^{er} au 5^e dan : démonstration et entretien avec le jury. 6^e et 7^e dan : mémoire, démonstration commentée et entretien avec le jury. 8^e dan : idem. 9^e et 10^e dan : sur dossier examiné à partir de critères objectifs par un groupe d'expert indépendants

Je n'ai pas assez de compétences pour y répondre

ANNEXES

Pour les très haut grades on pourrait concevoir une contribution de type RAEP (rapport des acquis de l'expérience professionnelle) qui permettrait de mettre en valeur le parcours de nos très hauts gradés

Le « judo » a besoin de s'adapter, de s'ouvrir; tout ce qui n'est pas du ressort du sportif

Investissement dans le judo en parallèle ce qui fait que ce qui arrête de s'investir ne peuvent prétendre passer un grade supérieur

Participation aux stages thématiques pour l'obtention du grade suivant

A partir du 6^e dan ,la compétence de l'enseignant . A-t-il formé des ceintures noires? Combien, a-t-il formé des compétiteurs ? À quel niveau? Cherche-t-il à continuer à apprendre en participant depuis toujours à des stages ?

1^{er}-3^e dan: shiai par niveau de grades, épreuves kata probatoire à chaque grades, épreuves techniques évolutives et CS et arbitrage sur deux journées de compétitions pour gonfler les ressources des comités. 4^e-5^e dan: shiai par niveau de grade, kata avec plus d' exigences sur le quantitatif (4 pour 4^e, 5 pour le 5^e), épreuves techniques libres sur 15 mn en explorant les différents champs de pratiques. 6^e-7^e dan: tenir compte de l'investissement du candidat dans le système fédéral, sans cela garder la pratique sur 30mn sur les différents champs de pratiques pour le 6^e, et la possibilité d'effectuer une pratique ou une soutenance pour le 7^e. Pour 8^e et autres: pas assez de recul pour un avis constructif, maintenant il est peut-être intéressant de laisser une porte ouverte à des personnes qui n'ont pas forcément étaient de grand champion mais qui ont fait avancer le judo à leur manière.

Ensuite le mémoire et la présentation doivent être validés par des juges reconnus pour leur compétence dans le domaine.

Compétences du candidat, niveau d'expertise, ET quel intérêt pour le développement du judo, son rayonnement

Pour évaluer des compétences plus mentales et posturales en lien avec le code moral, l'enseignant pourrait évaluer l'attitude du judoka au club.

La pratique en club régulière, l'activité d'échange entre club, de l'expertise pour de la formation continue des enseignants

Des modalités d'examens in situ pour la partie « pédagogique » qui serait un passage obligé pour les grades 4 et 5, avec des attendus au-delà de ceux d'un DE

Pour un niveau 6^e-7^e, la connaissance/compréhension présentée à travers une prestation technique d'expertise démontrant une thématique choisie en lien avec le système d'attaque et de défense. Pas de réel changement avec les exigences actuelles, mais la différence porte sur l'évaluation de ces exigences thématiques. Beaucoup trop de candidats ne comprennent pas la demande d'un 6^e dan. La prestation actuelle manque de structuration. Et puis en absence de progression dans le grade entre 1^{er} et 4^e-5^e, les exigences du 6^e dan ne peuvent pas être comprises par tous. Donc la forme de corps est valorisée au détriment d'un contenu structuré.

Dans le contexte actuel du Judo Français, le principe de base que je dégage de mon expérience .

Dans un premier temps apprendre et bien apprendre. Dans un second temps , échanger avec des collègues pour partager des expériences , donc de futures expertises et les améliorer , les corriger Dans un troisième temps , le plus important , redonner le fruit de votre travail , de votre expertise - faire profiter ceux qui veulent apprendre , ceux qui veulent passer des grades

Toujours être jugé par un grade égal ou supérieur au grade requis. Jamais être jugé par un jury de sa région

La formation et le perfectionnement à tous les niveaux de la CN (1^{er} au 5^e Dan). Les colloques à thèmes spécifiques pour les experts (6^e et au-dessus)

Des grilles d'évolution claires ?

Je souhaiterais voir évalué le shin du candidat. On peut être un très bon technicien ou compétiteur et ne pas avoir l'âme du judoka.

Des procédures remaniant le corps des juges en les classant par champs de compétences et la meilleure personne au bon endroit sera pour moi la meilleure devise

Simplifier les premiers dan au niveau technique et avoir une filière plus adaptée pour les anciens. Comme au Japon, chacun donne en fonction de ses compétences et de ce qu'il peut apporter au judo sur les tatamis ou en dehors.

Un club a besoin d'éducateurs avec un éventail technique qui va en s'améliorant dans le temps, par l'obtention des grades supérieurs et par la recherche permanente de l'acquisition des savoirs (recherches personnelles et stages). Ce sont les Présidents des clubs qui doivent inciter leurs « profs » à aller dans cette direction. Comme un patron demande à ses collaborateurs d'améliorer leurs compétences en passant des niveaux et des diplômes, un Président devrait faire de même avec ses salariés ou ses bénévoles motivés.

La fédération devrait travailler dans ce sens. Les Présidents doivent impulser un élan

RAPPORT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE JUDO

Il me paraît évident qu'à partir d'un certain grade disons 3^e dan il faudrait mettre en place des groupes d'experts dans tous les départements pilotés par des hauts gradés si possible juges nationaux, ou à minima juges régionaux, afin de les aider, de les accompagner, de les guider puisque leurs profs n'ont pas le temps au point que certains candidats apprennent les katas sur « You tube »! Nous le faisons depuis plusieurs dizaines d'années et les résultats sont là pour prouver que ça fonctionne! Nous leur faisons passer très régulièrement des examens "blancs" devant des jurys tout au long de leur formation! Le tout étant d'inciter les profs/juges motivés à se regrouper très régulièrement d'abord pour travailler, entretenir, voir améliorer leur compétences et ensuite guider les candidats vers la réussite!

Prendre avec plus de considérations pour un grade honorifique les années et compétences des candidats .(exemple 7^e Dan)

Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

Le système actuel avec des UV à présenter, jusqu'au 4^e dan, est convenable à conditions que dans tous les centres les mêmes procédures soient respectées ; cela devrait être le cas puisqu'il s'agit d'un examen d'état mais dans les faits il y a des ligues où cela ne se passe pas en respectant les textes officiels.

Il devrait être possible de préparer le nouveau grade en plusieurs parties selon le cas, petit club et peu de uke disponible, enseignant mais ayant une autre activité professionnelle prenant beaucoup de temps...le grade n'est pas que personnel mais c'est aussi une reconnaissance d'un investissement pour le Judo.

Palier d'expertise de 1^{er} à 3^e dan : On évalue la connaissance judo (on peut s'appuyer sur la formation pour devenir juge départementale puis régionale). Palier de 4^e à 5^e dan : Évaluation de la maîtrise technique et de la connaissance de l'environnement judo

6^e dan : Examen de confirmation de connaissance technique et de reconnaissance au service du judo

A partir du 7^e dan examination du parcours du judoka au regard de son implication au développement du judo

Évaluation par « capitalisation » visant à valider des « ensembles techniques » au cours d'une seule et même action à différents moments de la saison. Avoir un logiciel permettant de coder sous 4 degrés d'expertise la qualité de la prestation réalisée permettant d'évaluer par compétence et ainsi d'amener une cotation numérique impliquant la réussite finale ou non du passage de grade.

Des évaluations locales par des groupements d'enseignants avec un vrai échange autour de la prestation démontrée

Une harmonisation suivit des jurys d'examen afin de définir les analyses de chacun , chacun dans sa spécialité kata , technique. Jujitsu

Une organisation au niveau régional et national doit constituer un dossier pour chaque haut gradé en relevant les actions dans différents domaines faites au profit de la transmission du Judo sous toutes ses formes.

Moins de jujitsu

Ce point a déjà été développé dans la question précédente. J'ajouterai qu'il conviendrait de respecter les textes en matière de composition des jurys. Est-il normal qu'un jury de 5^e Dan soit composé que de quatre juges qui de surcroît décident à trois d'éliminer un candidat et rejettent les protestations du quatrième qui rappelle qu'il convient au préalable de délibérer.

Enfin, le regard glacial de certains juges vous donne l'impression de passer en cour d'assise et par conséquent, la sentence injustifiée est à l'image de leur froideur

Les questions abordent des domaines très vastes et complexes. La valeur du grade aujourd'hui se pose depuis plusieurs années. La course aux grades est une nouvelle discipline. L'accession aux plus hauts grades par formulaire déposé par le candidat lui-même ouvre la boîte de Pandore. La cooptation par un haut conseil des sages (hauts gradés 8^e et plus) pour accéder aux épreuves d'examens 6^e dan et plus serait souhaitable.

Textes officiels 2023/2024



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

PRÉAMBULE

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIE DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.

Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin-ghi-tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dan) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Le grade de Judo-jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : shin-ghi-tai (esprit, technique, efficacité).

La partie sportive « TAI » est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus – mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Avec le temps, les valeurs évoluent :

L'expérience par la pratique rend le TAI moins efficient. Le GHI est une valeur qui s'acquière de différentes façons et sur le long terme. Le SHIN est la valeur fondatrice des deux autres.

Le sport, on l'oublie trop souvent, est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée.

Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Judo- Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le judoka n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives.

Le respect de ce que l'on fait et de ce que l'on est, sont les conditions premières et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats – et leurs enseignants – doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du Judo- jujitsu disciplines associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses sur le tapis ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du Judo-jujitsu, avait défini les principes du Judo-jujitsu par deux maximes :

- Seiryoku-Zenyo (utilisation optimum de l'énergie)
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle)

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime

« ENTRAIDE ET PROSPÉRITÉ MUTUELLE ».

principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution...). Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel...)



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

COMMISSION SPECIALISEE DES DAN ET GRADES EQUIVALENTS DE LA FFJDA STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

1- TEXTES OFFICIELS

Article L. 212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L. 212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 20 Septembre 2013 : portant approbation des conditions de délivrance des dans et grades équivalents adoptées par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées. (Parutions : Journal officiel n° 232 du 23 octobre 2013).

Arrêté du 6 Mars 2014 : modifiant l'arrêté du 3 août 2005 portant nomination à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées. (Parution : Journal officiel du 1er avril 2014 – JORF n° 0077 – Page 6275 Texte n° 96).

Arrêté du 05 Août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents. Entrée en vigueur au 01 Avril 2017.

2- FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

1) Définition

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération, lui-même membre de droit. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées.

2) Rôle de la commission

Elle doit :

- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du Judo, Jujitsu, Kendo et des disciplines associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin- ghitai),
- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis,
- soumettre à l'approbation du ministre chargé des sports les conditions de délivrance des grades et dan.

3) Composition de la commission

Conformément à l'arrêté du 05 août 2016, en vigueur depuis le 1er avril 2017,

la composition de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée :

- deux tiers des membres représentant la fédération parmi lesquels un président désigné par le Président de la FFJDA, le directeur technique national (membre de droit) et le secrétaire général.
- un tiers des membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.

Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 du présent arrêté établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.

En vertu de l'arrêté ci-dessus nommé, les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6ème dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5ème dan ou d'un 4ème dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.

La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 dudit arrêté.

4) Règlement particulier de la CSDGE de la FFJDA

1) Fonctionnement de la commission

- la commission se réunit au moins trois fois par an,
 - l'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition de la commission administrative de la CSDGE de la FFJDA ;
 - les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière ;
 - la présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et aux demandes de grade à titre exceptionnel.
- Ces décisions se prennent aux trois-quarts des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.
- la convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la Commission Plénière de la CSDGE par voie postale ou par voie électronique. Les décisions prises par consultation écrite (postale ou électronique) ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la Commission Plénière de la CSDGE.

Aucune demande individuelle de grade exceptionnel ne sera prise en compte si celle-ci n'a pas été étudiée et transmise par la CODG et la CORG.

2) Commission de médiation de la CSDGE de la FFJDA

Il est créé une commission de médiation au sein de la CSDGE.

Cette commission a pour mission de trouver une solution amiable en vue de régler tout litige éventuel entre les postulants aux grades et Dan et les Organismes Territoriaux Délégataires (CORG et CODG) de la FFJDA ayant donné un avis défavorable quant à la candidature du demandeur (Licenciés ou non licenciés, tel qu'il est stipulé dans les textes officiels).



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

La commission, après avoir été saisie par lettre recommandée, instruira la demande et effectuera la médiation.
Pour ce faire, la commission de médiation bénéficie de tout pouvoir de convocation, de demande d'information (etc.) auprès de toute personne ou institution permettant d'apporter des précisions utiles.

La commission formalisera par écrit l'accord trouvé entre les parties ou accepté par toutes les parties.

Si la médiation est infructueuse, la commission constatera par écrit cette situation et proposera à la commission plénière de la CSDGE de la FFJDA une décision que celle-ci entérinera, ou pas.

La commission se réunira à chaque fois qu'elle sera sollicitée et cela au moins trois semaines avant une plénière de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- Le président de la CSDGE
- Le secrétaire général de la CSDGE
- Le directeur technique de la FFJDA ou son représentant
- Un membre de l'exécutif fédéral
- Deux membres de la CSDGE (1 femme et 1 homme)
- Un.e représentant des fédérations affinitaires

3) Durée du mandat des membres

La durée du mandat des membres de la commission est liée à l'olympiade sportive.

3- STRUCTURES MISES EN PLACE

A/ SUR LE PLAN NATIONAL

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : la commission administrative, le comité des hauts grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade. Le Secrétaire Général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

1) La commission administrative

C'est l'organe administratif de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général de la CSDGE,
- 3 membres désignés par la CSDGE de la FFJDA dont au moins un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude et validation des demandes de grade à titre exceptionnel du 1er au 4ème dan inclus
- traitement des affaires courantes, du courrier,
- suivi des homologations et des passages de grades,
- étude des reconnaissances ou homologations de grades étrangers,
- archivage des résultats d'examen,

- préparation des réunions et des procès-verbaux.

2) La sous-commission en charge de la réglementation des grades

C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général,
- au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- modification des contenus techniques d'examen
- évolutions réglementaires.

3) Le Comité des Hauts Grades

Dans le respect des principes fondamentaux du Judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du Judo Français.

Le comité des hauts grades : en charge de l'étude en détail des dossiers de promotion et/ou de candidature éventuels ; il est composé :

- du Président de la CSDGE
- du secrétaire général de la CSDGE,
- d'un représentant haut gradé au minimum 7ème dan de chaque région devant siéger à la CORG, et deux très haut gradés, 9e dan minimum, nommés par la commission plénière et membres de celle-ci
- d'un membre haut gradé choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- du DTN de la FFJDA,
- du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Attributions :

- étude et proposition pour la CSDGE des demandes de grade à titre exceptionnel à partir du 5ème dan
- étude des candidatures aux examens nationaux 5ème, 6ème et 7ème dan
- étude d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 8ème, 9ème et 10ème dan

4) Autres sous-commissions et groupes de travail

a) Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées

Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades Kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4ème dan et plus).

b) Les groupes de travail ponctuel et sous-commissions ad hoc

Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation, leurs modalités et la fréquence de leur réunion.



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

B/ SUR LE PLAN RÉGIONAL : fonctionnement des CORG

Pour assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA, la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque ligue doit mettre en place une CORG composée :

- du président de ligue (Président et responsable de la CORG),
- d'un conseiller technique sportif (responsable technique des examens et du suivi de formation des juges),
- d'un secrétaire de la CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs secrétaire(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, proposé(s) par le président de ligue et confirmé(s) par la CSDGE de la FFJDA,
- du vice-président Culture Judo.
- du représentant 7ème dan minimum, nommé au comité des hauts grades (possibilité d'inviter d'autres hauts grades 6ème dan et plus).

C/ SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL : fonctionnement des Commissions d'Organisation Départementales des Grades

Pour assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA et les CORG, la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque comité doit mettre en place une commission départementale composée :

- du président de comité,
- du secrétaire de CODG (entériné par la CORG),
- d'un conseiller technique fédéral (CTF) ou d'un référent technique,
- d'au moins un haut gradé (5ème dan minimum)

Le Président de la CORG peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la CORG

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves (shiai, kata, UV techniques), sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.

Les judokas participant aux UV des passages de grades (candidats et partenaires), devront porter un judogi blanc.

Nota : Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'assemblée générale fédérale.

Certificat médical pour l'UV3 :

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical.

Règlement médical - Titre II - Article 7 et suivants.

1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

A/ Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA :

- les candidats doivent être présentés par l'enseignant de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison ;
- pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA et de la CSDGE ;
- pour le 1er dan, pouvoir justifier d'au moins trois licences à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo à la date de la première épreuve de l'examen ;
- pour tous les dan, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif, les candidats doivent être licenciés à la FFJDA.

B/ Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA :

Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées reconnues par le CNOSF.

Les candidats doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité,
- justifier de 3 années de licence FFJDA ou de la fédération concernée.

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'Assemblée Générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades.

Il devra présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les ligues régionales) et s'acquitter d'un droit de présentation,

- attester de trois années de pratique minimum,
- fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.
- la date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grade.

2. HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

A/ Homologation

Les résultats aux différentes épreuves sont enregistrés par les CORG sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée : « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

B/Licences et carnet de grades

• pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur l'extranet, le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA,

- pour le 1er dan, 3 années de licence FFJDA dont celle de la saison en cours pour les licenciés FFJDA, ou attestation dans le carnet de grades de 3 ans de pratique pour les non-licenciés FFJDA ; pour les autres dan le carnet de grades (où figure le grade de ceinture noire) ; ainsi que, la licence-assurance FFJDA de la saison en cours, ou une licence-assurance des fédérations multisports, affinitaires, scolaires, universitaires agréées de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non-licenciés, suffisent,
- le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur,
- le carnet de grades délivré par la Ligue dont ressort le pratiquant doit être dûment rempli et signé.



TEXTES OFFICIELS 2023/2024

C/ Authentification des résultats**Shiai**

Les résultats obtenus en shiai doivent être indiqués en toutes lettres.

Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :

- des shiai,
- des compétitions officielles telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive,
- des compétitions appliquant la relation grade-championnat Rappel du barème
- shiai : se reporter aux règlements spécifiques
- relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.

UV techniques

Toute participation au test doit être mentionnée. Seules les UV obtenues doivent figurer sur l'extranet ou carnet de grades : date, lieu, no UV et signature CORG de validation.

Authentification des résultats

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur l'extranet ou le carnet de grades.

Nota : Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.

Sur une saison sportive, le nombre de présentations, honorées ou non est fixé à : 5 en test shiai 3 à l'UV1 (kata) et 3 à l'UV2 (technique).

Des passages de grades doivent être dédiés aux enseignants et dirigeants des OTD.

Du 5ème au 7ème dan les formulaires de candidature devront être adressés à la CODG qui les transmettra à la CORG dans les délais impartis. Les CORG ont pour mission d'associer leurs CODG dans l'étude des dossiers.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat des grades de la FFJDA argumentées et motivées par la CODG et la CORG, sans exception (favorable, réservé ou défavorable), le Comité des Hauts Grades étudiera les demandes qui seront proposées à la plénière de la CSDGE.

Pour les : 8èmes, 9èmes et 10èmes dan seul le Comité des Hauts Grades proposera une liste de promouvables à la plénière de la CSDGE de la FFJDA.

Du 1er au 4ème dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via la CORG : les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :

Fédération>Ligues et Comités

<http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites>

3- MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se font par l'extranet.

C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leur inscription en les faisant figurer sur la liste d'ayant droit du club.

Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayant droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

4- NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DES PASSAGES DE GRADES

GRADES	UV concernées et dominantes	Critères juges	Composition du jury et critères de sélection	Nombre de sessions annuelles	Niveau d'organisation	Organisation territoriale: cadre de référence des examens
1er et 2e DAN	UV1 KATA Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 3e dan et plus	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau de la CORG. Nombre de sessions : déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par la CORG Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 3e dan et plus Jury grades : possibilité de labelliser des enseignants (3e dan minimum) labellisation au terme d'une journée de formation	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau de la CORG. Nombre de sessions : déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	CDépartement ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
3e DAN	UV1 KATA Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 4e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 4e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
4e DAN	UV1 KATA Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 5e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes kata
	UV2 TECHNIQUE Dominante compétition et technique	Juges régionaux. 5e dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Pla-teformes techniques
1er au 3e DAN	TESTS SHIAI			Au moins 3 sessions par Ligue. Coordination assurée au niveau de la CORG. Le nombre de sessions est déterminé par la CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional La coordination est assurée au niveau de la CORG	Priorité aux licencié(e)s de la Ligue organisatrice
4e DAN	TESTS SHIAI			En interligues de préférence pour les féminines (possibilité de regrouper les 2e dan et 3e dan)	Niveau national décentralisé : Par ligue Calendrier coordonné niveau national	Paris Institut du judo
5e DAN 6e DAN	Examen National	Juges nationaux minimum 6e dan	Jury : 5 juges nationaux	5e DAN en mai ou juin 6e DAN en novembre	National	Paris Institut du judo
7e DAN	Examen National	Juges nationaux minimum 7e dan	Jury : 3 juges nationaux	7e dan en novembre	National	

Principales références et liens utiles

Bulletin officiel de la Fédération française de judo jiu-jitsu, Collège des ceintures noires de France, 1948-1988

Judo Traditionnel, revue du Collège National des Ceintures Noires de Judo et de Jiu-Jitsu, 1959-1963

Judo, Revue de la FFJDA, 1948-2000

FFJDA, « Les cahiers techniques et pédagogiques, supplément à « Judo », *Revue officielle*, FFJDA, s.d. [1966], s.l., s.p.

FFJDA, *Méthode française d'enseignement du judo-jujitsu*, Paris, 1990.

FFJDA, *Progression française d'enseignement du judo-jujitsu*, s.l., 2019.

Herrmann Pierre, *Pratique du Judo, pédagogie nouvelle*, Paris, Arthaud, 1976.

Jazarin Jean-Lucien, *L'Esprit du judo, entretiens avec mon Maître*, Paris, Le Pavillon, Roger Maria Éditeur, 1968.

Kawaishi Mikinosuke, adaptation et dessins de Jean Gailhat, *Ma méthode*, Paris, éd. privée, 1951.

Kawaishi Mikinosuke, *Les enchaînements et les contreprises du judo debout suivis des règles commentées d'arbitrage de l'union européenne de Judo*, Paris, Édition privée, 1959.

Kodokan, *Judo Kodokan illustré*, Tokyo, Dai-Nippon Yubenkai Kodansha, 1955.

Mifune Kyoza, *Canon of Judo*, Tokyo, Seibuno Shinkosha, 1956.

Brousse Michel, *Les racines du judo français. Histoire d'une culture sportive*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005.

Cadot Yves, *Kano Jigoro et l'élaboration du judo. Le choix de la faiblesse et ses conséquences*, Thèse de doctorat, INALCO, 2006.

Sitographie

Consultée le 24 juillet 2024

France Judo :

<https://www.ffjudo.com/grades-csdge>

Fédération internationale de judo

https://78884ca60822a34fb0e6-082b8fd5551e97bc65e327988b444396.ssl.cf3.rackcdn.com/up/2018/12/Grades_IJF_12_2018_FRA-1545321-1545321407.pdf

Institut du Kodokan

<https://kdkjd.org/wp-content/uploads/2024/06/Outline-of-Kodokan-Dan-Exam-2024.docx.pdf>
<https://kdkjd.org/wp-content/uploads/2024/06/APPLICATION-FOR-PROMOTION-IN-KODOKAN-DAN-GRADE.docx>

Remerciements

Le rapporteur tient à exprimer ses sincères remerciements,

-à la vice-présidence de France Judo qui a commandé un rapport sur un sujet fondamental de nature à dynamiser le développement du judo français,

-aux membres de l'Académie française de judo qui ont largement contribué par leurs connaissances et leurs réflexions aux idées et aux recommandations qui sont émises,

-à tous ceux très nombreux, de la jeune ceinture noire à l'expert confirmé qui ont pris le temps de partager avec dévouement et passion leurs points de vue en répondant en ligne au questionnaire,

-à ceux, qui se reconnaîtront, qui ont subi les multiples questionnements et les relectures qu'un tel travail impose,

Merci également aux services administratifs fédéraux qui ont assuré la transmission des données statistiques et fournis toutes les informations accessibles nécessaires.

Le rédacteur du rapport

Michel Brousse

Secrétaire de l'Académie française de judo

Décoré de l'Ordre du Soleil Levant, rayons d'or avec rosette par le gouvernement japonais (2016)

Docteur de l'Université de Bordeaux 2 – Victor Ségalen – STAPS (2000). Thèse : *Les origines du Judo en France, de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*

Professeur agrégé, classe exceptionnelle, Université de Bordeaux

Membre du Groupe Technique Disciplinaire EPS chargé de la rédaction des programmes nationaux d'EPS (1995-2002)

Vice-président de la Fédération française de judo (2013-2016)

Directeur des médias et directeur de la recherche de la Fédération Internationale de Judo et porte-parole du président (1999-2007)

Prix spécial de la Fédération Internationale de Judo (2011) et IJF Special Award (2015)

Université de Bordeaux, enseignements: judo, histoire du sport, CAPEPS, agrégation EPS (1983-2021)

Brevet d'état d'éducateur sportif 3^e degré (1985)

Responsable de la section Sport-Etudes du Lycée Michelet, Vanves (1980-1983)

Membre du Haut-Comité de la Jeunesse et des Sports (1979-1985)

« Meilleur Jeune Sportif Français » (1971)

Grades en judo

Septième dan, le 4 décembre 2008

Premier dan, le 5 juillet 1968

Ceinture blanche, le 17 juillet 1959

Invitations officielles liées au judo (Solidarité olympique, FIJ, UEJ, fédérations nationales...)

Entraînement équipes nationales, formation professeurs, conférences histoire, enseignement...

Norvège: 1980; Islande: 1982, 1983, 1984, 1985, 1986 ; Venezuela: 1981; Danemark: 1982, 1983, 1984; Espagne: 1985, 1986, 1987, 1998, 2002, 2009; Portugal: 1988, 1989, 1996, 2006, 2017; États-Unis: 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005, 2006; Malte: 2006; Hawaii: 2004; Suisse: 2011, 2012, 2016, 2017; Canada: 2007; Brésil: 2001, 2007, 2015; Japon: 2003, 2006, 2011, 2013, 2016, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2024, Croatie : 2024

Palmarès Sportif (principaux résultats)

50 sélections internationales (1969-1981)

Champion d'Europe Espoirs, Berlin, 1969 (- 85 kg)

Champion d'Europe Juniors, Bordeaux, 1970 (-80 kg)

Champion d'Europe Juniors, Naples, 1971 (-80 kg)

Champion du Monde Militaire, Rio de Janeiro, 1974 (-93 kg et TTC)

3^e Tournoi de Paris 1979 (-86 kg)